

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 MAI 2021

ORDRE DU JOUR

I.	Désignation du correspondant défense de la Ville	7
II.	Pacte de gouvernance métropolitain – avis du Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq	8
III.	Affectation des crédits destinés aux associations patriotiques au titre de l'année 2021	13
IV.	Régulation des collections de la Médiathèque municipale Till l'Espègle ...	13
V.	Première affectation des crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2021	14
VI.	Actualisation des tarifs des centres d'accueil et de loisirs à dominante sportive	14
VII.	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – actualisation des tarifs maximaux applicables en 2022	15
VIII.	Convention de groupement de commandes pour le marché public de restauration municipale et restauration du CCAS	16
IX.	Convention de groupement de commandes pour le marché de fourniture d'électricité et de prestations de services associées des points de livraison de bâtiments communaux.....	25
X.	Extension et réhabilitation des bâtiments existants du groupe scolaire élémentaire Anatole France – Autorisation de signer le marché public	27
XI.	Mise à disposition d'un agent titulaire auprès d'une association.....	29
XII.	Troisième affectation des crédits destinés aux associations éducation au titre de l'année 2021	29
XIII.	Première affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte.....	30
XIV.	Conseils de quartier – approbation de la charte, du règlement intérieur et du calendrier de renouvellement	32
XV.	Affectation des subventions destinées aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation de quartier et associations diverses au titre de l'année 2021	44

XVI.	Tarifs des sorties exceptionnelles proposées aux aînés – année 2021	49
XVII.	Convention d'objectifs et de financement 2021/2023 entre la Ville et l'Association de Bénévoles œuvrant aux Loisirs des Aînés Villeneuvois (ABLAV) ...	52
XVIII.	Séjour chantier jeunes du 1 ^{er} au 8 juillet 2021 à la Ferme de la Donne.....	53
XIX.	Tarifs des séjours vacances familles 2021	56
XX.	Subvention d'investissement au profit de l'association du Centre Social Larc Ensemble.....	58
XXI.	Subvention d'investissement au profit de l'association des usagers du Centre Social Centre-Ville	59
XXII.	Subvention d'investissement au profit de l'association du Centre Social Cocteau	59
XXIII.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement d'urgence et d'insertion	59
XXIV.	Affectation des crédits destinés aux structures d'économie sociale et solidaire au titre de l'année 2021	60
XXV.	Soutien de la Ville au commerce de proximité ; exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses	61
XXVI.	Affectation des crédits d'investissement aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2021 – jardins familiaux....	62
XXVII.	Acquisition par la Ville de parcelles de terrain rue de Babylone	65
XXVIII.	Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020	66
XXIX.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la coopération internationale.....	67
XXX.	Affectation de crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2021 - éducation à l'environnement et jardiniers	68
XXXI.	Adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord	70
XXXII.	Deuxième affectation des crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2021	70
XXXIII.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant en faveur des personnes en difficulté au titre de l'année 2021	71
XXXIV.	Espaces de vente des structures culturelles municipales – mise à jour des tarifs de vente 2021	72
XXXV.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du jumelage	72
XXXVI.	Affectation des crédits destinés à l'association AIAVM œuvrant dans le domaine de la médiation au titre de l'année 2021	73

XXXVII. Seconde affectation de crédits aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme	73
XXXVIII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2021 – déplacements doux	74
XXXIX. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	75

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 46.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, si vous voulez prendre place. L'heure, c'est l'heure. Avant l'heure, ce n'est pas l'heure ; après l'heure, ce n'est plus l'heure. Si vous le voulez bien, je vais faire l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Christian CARNOIS, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Lionel BAPTISTE, Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, André LAURENT, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Annick VANNESTE, Patrice CARLIER, Didier MANIER, Philippe DOURCY, Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Graziella MOENECLAËY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR, Charlène MARTIN, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Romain LECLERCQ, Antoine MARSZALEK, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Dominique GUERIN.

Absents :

Lahanissa MADI, excusée donne pouvoir à Jean-Michel MOLLE ; Florence COLIN, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD; Dominique FURNE, excusée donne pouvoir à Françoise MARTIN; Delphine HERENT, excusée donne pouvoir à Graziella MOENECLAËY; Alizée NOLF, excusée donne pouvoir à Gérard CAUDRON; Violette SALANON, excusée donne pouvoir à Innocent ZONGO.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons largement le quorum. Avant d'engager l'ordre du jour proprement dit, je voudrais d'abord rappeler que nous avons appris la disparition de Mme Micaëla DEPIN et de M. Jules MARESCAUX, entre autres ; il y a eu quelques décès dans la ville ces dernières semaines. Micaëla DEPIN avait cette caractéristique d'être toujours dans le public au premier rang, d'abord avec son mari puis toute seule quand celui-ci, Gérard DEPIN, nous avait quittés. Jules MARESCAUX était un vieux militant de la vie associative. Il est parti brutalement. Nous enterrons aussi demain un agent municipal, Mme Sylviane SCHAMP, qui travaillait au lavoir municipal. On a une seule certitude dans la vie, c'est la mort. Nous sommes tous ou presque à égalité face à cela.

Bien entendu, en rendant hommage à tous ces Villeneuvois qui nous quittent, qui traversent comme nous une période difficile avec une épidémie qui n'en finit pas de finir, avec des hauts, des bas, des espoirs et des désespoirs, je tenais à m'associer à tous ceux qui rendent hommage actuellement à Éric MASSON, policier tué en mission en Avignon. Il n'est pas le premier et il ne sera malheureusement pas le dernier. Il y a des poussées de violence un peu partout qui nous prédisent ou nous

font penser à une société future qui ne sera pas simple pour nos enfants. J'espère qu'au moins le monde politique dans son ensemble, au-delà de ses différences, saura être le moins mauvais possible.

Le quorum est donc atteint ; il fallait 17 élus, nous sommes beaucoup plus. Je rappelle qu'un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs. Pour mémoire, le pouvoir peut être remis en début de séance au responsable des assemblées ou, au plus tard, lors de l'appel nominatif. Lorsque quelqu'un quitte la séance, il doit laisser un pouvoir.

À l'ordre du jour, nous avons 38 délibérations dont la mise à jour de la charte et du règlement intérieur des conseils de quartier. Il y a trois amendements sur la charte qui seront discutés et qui donneront lieu à un vote. Il y a de nombreuses subventions et, comme d'habitude, les élus membres de conseils d'administration d'associations subventionnées sont invités à se déclarer afin de ne prendre part ni au débat ni au vote les concernant. De plus, il y a une délibération importante qui est l'exonération de redevance pour l'occupation du domaine public pour les terrasses. J'ajoute d'ailleurs à cela le fait que nous apportons parfois des aides matérielles pour les délimiter (barrières) quand ceux qui en installent nous le réclament. Nous avons eu, au départ, deux questions : une sur les terrasses pour l'exonération mais elle a été retirée puisque c'est ce que nous allons voter et une autre concernant l'application de la Ville et les signalements Ici VA. Il s'agit d'une question écrite qui donnera lieu de ma part à la fin du Conseil à une réponse lue et à un texte qui sera ensuite diffusé.

Le PV de la séance du 30 mars 2021 a été déposé sur table. Il a été transmis par mail et n'a pas fait l'objet de remarques. Vous avez également sur table l'état de présence des élus aux réunions de commissions, l'annexe attributaire de la délibération portant sur les marchés d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Anatole-France mise à jour suite à la CAO du 10 mai ainsi que les trois amendements déposés par le groupe ACCES relatifs à la nouvelle charte des conseils de quartier.

Concernant le secrétaire de séance, il est de coutume chez nous de désigner le benjamin du Conseil, Antoine MARSZALEK, si vous en êtes d'accord.

Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Comme le PV de la séance précédente n'a pas donné lieu à des remarques, je suppose qu'il n'y a pas d'opposition. Il est donc adopté.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Les nouveaux ne l'ont jamais entendu mais habituellement, avant de passer à l'ordre

du jour, je fais un petit compte rendu des manifestations qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil. Actuellement, nous savons très bien que ces manifestations n'ont pas eu lieu pour la plupart. Pour l'avenir, en l'état actuel de nos informations, à compter de demain 19 mai, des structures culturelles rouvrent.

Manifestations à venir

- du 19 au 29 mai : exposition à la Médiathèque municipale Till l'Espiegle et comités de lecture ados ;
- du 19 mai au 30 juillet : exposition des 50 ans au musée du château de Flers ;
- du 19 mai au 6 juin : exposition temporaire « Des pieds et des mains » au Musée du Terroir dans le cadre de sa réouverture ;
- du 22 mai au 4 juillet : exposition « Petit panorama de céramiques contemporaines » à la Ferme d'En Haut ;
- 19 mai : réouverture du Mémorial d'Ascq 1944 ;
- 19 mai : réouverture du Parc archéologique Asnapio qui n'était pas tout à fait fermé mais qui était limité ;
- du 19 mai au 26 septembre : exposition « Dénouement » de l'artiste argentin Guillermo KUITCA au LaM ;
- 19 mai : réouverture du Forum départemental des sciences François-Mitterrand.

Tout cela avec des contraintes liées à des protocoles pour limiter les risques de transmission de ce virus qui, malgré la vaccination actuelle, continue de circuler même s'il y a des progrès en la matière. Autres événements :

- 19 mai : don du sang au Forum départemental des sciences. À cette occasion, j'informe que nous avons deux associations de don du sang : Annappes-Ascq et Flers-Cousinerie. Cette dernière a cessé ses activités. C'est une des associations, et il y en aura de nombreuses, qui sont des victimes un peu collatérales du Covid. C'est donc Annappes qui reprend l'ensemble et qui organise un don du sang au Forum départemental des sciences durant la journée de demain ;
- le 27 mai à 18 heures : journée nationale de la Résistance place Jean-Moulin ;
- jusqu'au 31 mai : Ensemble en selle, quatrième édition du challenge métropolitain du vélo organisé par la Métropole européenne de Lille (MEL) – différentes sorties à vélo dans le cadre du mois de mai à vélo organisées par le

service développement durable sous la houlette de Nathalie PICQUOT.

Il s'agit d'une liste qui est, bien sûr, loin d'être exhaustive, les structures reprenant au gré des informations et des protocoles à appliquer. Ces protocoles ne sont pas toujours très clairs. Actuellement, je suis en débat avec l'Association de jumelage Villeneuve d'Ascq Leverkusen qui voulait reprendre ses activités mais il semblerait que celles-ci n'entrent pas dans le cadre des reprises. Il y a un refus au niveau de la Préfecture. Le président, M. COLLET, n'est donc pas très content et je le comprend.

Il faut noter également que nous retrouverons à compter du 19 mai nos commerces, les terrasses des restaurants et des cafés dont la gratuité va être proposée pour ce qui nous concerne ainsi que les cinémas avec des jauges plus réduites. Voilà pour ce qui nous attend probablement peut-être.

I. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA VILLE

Gérard CAUDRON, Maire

L'ordre du jour du Conseil appelle premièrement sous mon nom la désignation du correspondant défense de la Ville. Il nous est réclamé par M. le Préfet. M. ROSSIT était précédemment le correspondant défense. Celui-ci est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions de défense. Je propose, puisqu'elle est déléguée aux anciens combattants, à Maryvonne GIRARD, première Adjointe, d'être notre correspondante défense de la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Est-ce qu'il y a, sur cette délibération, des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe ACCES).

Gérard CAUDRON, Maire

Il faudra un jour que vous m'expliquiez parce que...

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Hors micro. Nous nous abstenons car nous vous laissons le libre choix dans vos décisions de choisir la personne sans porter d'avis. Nous n'avons pas été consultés. Nous ne faisons pas partie de la majorité. Il s'agit d'un choix de la majorité. Nous nous fions à votre choix. C'est l'esprit de l'abstention.

Gérard CAUDRON, Maire

Je peux vous dire que vous m'aurez au moins appris une chose et vous me confortez dans mon comportement et dans mes annonces pour les prochaines régionales : je n'ai jamais connu cela. Il y a une élue correspondant défense, première Adjointe, qui a la délégation aux anciens combattants. Que l'on s'abstienne, à mon avis, cela ne

l'empêchera pas de dormir car cela la conforte aussi dans le jugement qu'elle peut porter sur ce type d'attitude mais, je ne comprends pas. Ou alors c'est que là où vous gérez des communes, vous procédez autrement. Cependant, je ne sais pas comment, à la proportionnelle, on peut désigner une personne, mais bon... Je n'ai jamais connu cela. Vous êtes membres d'un Conseil municipal. Nous avons des points de désaccord et des divergences. Je peux vous dire que lorsque je vous écoute et que je vous entends, cela ne fait que me renforcer dans mes convictions mais là, en l'occurrence, qu'est-ce que vous voulez faire d'autre ? Le Préfet nous demande un nom, nous prenons la personne qui a la délégation, c'est tout. Ou alors, c'est un refus d'accepter les règles de base de la Démocratie qui est qu'il y a une majorité et une opposition et cette majorité/opposition est le fruit du vote des électeurs. Je sais bien, lorsque j'entends certains de vos leaders, que vous le regrettez mais, franchement, je ne comprends pas.

M. DELECROIX demande la parole.

Gérard CAUDRON, Maire

Non mais c'est tout. Le débat est clos là-dessus. Je vous propose de désigner Maryvonne GIRARD en qualité. Des oppositions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il y a le groupe ACCES. Elle est donc désignée.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe ACCES).

II. PACTE DE GOUVERNANCE METROPOLITAIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLENEUVE D'ASCQ

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle qu'il s'agit d'un document qui a été établi par la Métropole européenne de Lille. Là encore, là où il y a une majorité et une opposition ; j'entends donc bien que nous les retrouvons ici. Avant de rentrer dans le détail et que vous vous exprimiez là-dessus, je dirais simplement que moi qui suis le doyen de la Communauté urbaine, qui ai connu les magistratures d'Arthur NOTEBART, Pierre MAUROY, Martine AUBRY, Damien CASTELAIN deux fois, et jusqu'à Pierre MAUROY, à l'unanimité du Conseil puisqu'il n'y avait pas de majorité et d'opposition, je n'ai jamais vu d'éléments figurant dans le pacte de gouvernance d'aussi bonne qualité. Que cela n'aille pas suffisamment loin quand il s'agit de faire travailler ensemble 95 communes dont certaines ont quelques centaines d'habitants et d'autres quelques centaines de milliers ou quelques dizaines de milliers d'habitants... c'est un peu une première. Le débat est ouvert. Ceux et celles qui veulent s'exprimer pour dire qu'ils sont contre le feront pour donner un avis puisque nous ne donnons qu'un avis en la matière.

Qui demande la parole ? Mme SEGARD et Mme BARISEAU. Je vous écoute toutes les deux. Mme SEGARD d'abord.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je vous remercie M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. M. le Maire, chers collègues, le pacte de gouvernance le rappelle, les Maires sont historiquement au cœur de l'action intercommunale. Bien que la loi impose de conforter le rôle des Maires, la réflexion à avoir sur les limites de ce mode de fonctionnement ne nous semble pas avoir été menée à son terme. Nombre de politiques publiques métropolitaines ont pourtant pâti de la trop grande latitude laissée aux communes voire sont restées lettre morte. C'est typiquement le cas du Plan de déplacements urbains 2010–2020, toujours en vigueur à ce jour, qui portait des objectifs ambitieux en matière d'augmentation de l'usage des transports en commun et des vélos et de réduction de la place de la voiture. Notre Ville elle-même ne s'est pas saisie de ces objectifs.

Plus récemment, le choix laissé aux communes en matière de gestion des déchets a donné lieu à un schéma directeur des déchets insuffisant. Là encore, la Ville de Villeneuve d'Ascq ne s'est pas positivement illustrée puisqu'elle a choisi de maintenir la collecte mélangée du verre au mépris de la loi qui prévoit une généralisation de cette collecte séparée du verre...

Gérard CAUDRON, Maire (hors micro)

Le terme de mépris n'est pas adapté.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Pourtant, ses avantages écologiques et économiques ne sont plus à démontrer. Ce ne sont que deux exemples de politiques métropolitaines qui montrent que le fonctionnement actuel de la Métropole est défaillant. Et, ce pacte de gouvernance le conforte pourtant en ne prévoyant que la poursuite d'une réflexion sur l'animation territorialisée des politiques publiques de la MEL. Continuer à réfléchir, c'est malheureusement trop souvent un prétexte pour ne pas agir. Il n'est pas non plus précisé que les contrats de projets entre la MEL et les communes ou les fonds de concours devront être compatibles avec les différents objectifs politiques métropolitains ; pour prendre un exemple au hasard : en matière climatique. Le conseil de développement de la MEL souligne dans sa contribution, je cite : « *Le handicap majeur que représente l'absence de projets métropolitains clairs donnant le cap à l'action publique.* ». Rien dans le pacte de gouvernance n'est de nature à répondre à cette critique largement justifiée.

Alors certes, ce pacte de gouvernance est conforme à l'esprit de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui vise à assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité. Mais rien n'empêchait la MEL d'aller plus loin et de chercher à surmonter ses faiblesses. Par exemple, la loi prévoit que le pacte de gouvernance puisse prévoir, je cite : « *Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des*

commissions de l'établissement public. ». On sait que la situation actuelle est catastrophique, quasiment la pire parmi les Métropoles de France, puisque l'exécutif métropolitain ne compte que cinq femmes parmi ses 27 membres. Et pourtant, le pacte de gouvernance n'entend pas améliorer la situation.

Enfin, les dispositions du pacte de gouvernance en matière de démocratie participative restent peu ambitieuses à ce stade, probablement au motif que la charte de la participation citoyenne sera révisée par ailleurs.

À ce stade donc, ce pacte de gouvernance ne nous paraît donc pas s'atteler suffisamment et efficacement aux faiblesses structurelles de la MEL. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Cela ne surprendra personne, je vais avoir une voix assez divergente de celle de ma collègue, par ailleurs conseillère communautaire également. Je pense d'abord que nous n'allons pas faire le débat ce soir puisque débat il y aura à la MEL avec sans doute des propositions et des amendements. Moi, j'émettrai un avis favorable mais je pointerai cinq points qui me tiennent à cœur.

Le premier point est totalement divergeant avec l'autre groupe politique puisque si j'ai bien compris vous trouvez que trop de place est accordée aux communes alors que je trouve qu'il n'y en a pas assez et que nous devrions plutôt faire de la MEL une MEL des territoires et que je prône le fait que l'avis du Maire soit beaucoup plus systématiquement stipulé sur les délibérations et sur les décisions qui ne font pas l'objet de délibérations. Cela éviterait, vous vous en souviendrez M. le Maire, des sketches comme celui de la déchetterie entre Forest-sur-Marque et Villeneuve d'Ascq. Au moins, cela aurait le mérite d'être clair.

Je vous rejoins, en revanche, sur la parité. Vous avez cité la parité de l'exécutif. Sur le bureau, c'est sept femmes sur 28 membres donc 20 %. Je pense que là aussi, nous pourrions effectivement mieux faire. La représentativité des hommes et des femmes vaut également pour la représentativité au bureau puisque dans celui-ci, un groupe peut avoir six élus et deux membres quand il a la chance d'en avoir un dans l'exécutif – suivez mon regard – et un autre groupe, qui pèse plus de 30 élus – et cela vaut d'ailleurs également pour votre groupe Mme SEGARD – n'a qu'un représentant alors que tout le monde sait que des décisions importantes sont prises au bureau.

Enfin, sur la participation citoyenne, il est indiqué qu'il y a 2 800 citoyens inscrits. Nous pourrions tous en attester : c'est tout de même assez faible à l'échelle de la MEL. Je pense qu'une simplification pour favoriser la participation citoyenne serait la bienvenue.

Enfin, autre point de divergence : je trouve que ces contrats de projets avec les territoires sont une très bonne chose.

Donc plus de place à la commune et aux Maires, plus de parité, plus de participation citoyenne, peut-être plus de représentativité au bureau.

Voilà. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Quelques mots. Je l'ai dit avant d'ouvrir le débat : je pense que cela va dans le bon sens. Je partage les réflexions qui ont été émises qui portent sur la parité, sur un certain nombre de désignations qui sont le fait des groupes, qui sont le fait de certaines Mairies, qui sont le fait de certaines « combinaisons », si je puis dire. Il y a tout de même eu un progrès avec la parité complète des élus. Sauf que, comme nous sommes 95 communes et que la plupart ont un élu, les Maires des petits villages sont souvent des hommes ; pas toujours mais souvent. Cependant, si une femme décède ou démissionne de notre Conseil municipal, c'est la suivante de la liste qui la remplace pas le suivant de la liste. Sur ce plan-là, la MEL est un petit peu plus en avance que les communes où la réglementation n'impose pas que le remplacement de quelqu'un qui s'en va soit le ou la suivante selon que c'est « le » ou « la » qui vient de partir. À la MEL, c'est le cas. Il y a donc certes encore des progrès à faire mais il s'agit d'un progrès plus que notable. Dans notre société, la place de la femme s'est tout de même un peu améliorée durant ces cinq dernières décennies même si chaque fois que je reçois une délégation d'entreprise, quand il y a une femme, c'est souvent parce qu'elle est chargée de communication. Il y a plus rarement des femmes dans les directions d'entreprise. La preuve, c'est qu'il y a un texte de loi qui est passé ou qui va passer qui le précise.

Là où je suis vraiment en total désaccord, en l'état actuel de ce qu'est une Communauté urbaine ou une Métropole et la MEL, c'est quand au niveau du groupe ACCES, on veut réduire la parole des communes : Je ne dirais pas des Maires car je n'aime pas que l'on personnalise en disant « c'est le Maire qui ». Non, c'est la commune, c'est l'Adjoint, c'est le Conseil, selon le type de problème. En la matière, tant que nous n'aurons pas l'élection du Conseil de la MEL au suffrage universel, tant que nous resterons dans la situation où, je prends toujours l'exemple de mon ami le Président, moins de 1 000 habitants à Péronne-en-Mélantois un élu, Villeneuve-d'Ascq, 65 000, 9 élus... C'est comme cela et c'est donc quelque peu aller à l'encontre des choix citoyens que de donner davantage de pouvoir au Conseil de la MEL par rapport aux communes dont les élus sont représentatifs de la population de par le vote des municipales. Ce n'est pas le cas aujourd'hui à la MEL. Est-ce que nous passerons un jour à ce système ou pas ? Moi, je le réclame depuis deux mandats. Cela n'avance pas et je le regrette mais cela dépend du législateur et donc de l'État que de le décider ou non.

Si j'avais une critique à faire sur la MEL que je connais bien, ce ne serait pas sur les progrès que nous faisons car je me souviens qu'à l'époque de Pierre MAUROY,

j'étais Vice-Président et je n'avais pas vraiment de courriers à signer, les décisions étant souvent prises même pas en bureau mais dans le cabinet du Président. Avec Martine AUBRY, cela s'est bien amélioré. Avec Damien CASTELAIN, on voit à l'usage entre son premier mandat et son deuxième. Il est vrai qu'il y a des majorités et des oppositions. Qui dit majorité et opposition, dit des positionnements. Ce qui me gêne dans votre revendication, c'est que vous souhaitez toujours – et je l'entends à la MEL –, quand cela vous arrange, remettre en cause les décisions communales au niveau du Conseil de la MEL. Vous êtes minoritaires dans votre commune, vous n'obtenez pas gain de cause sur tel ou tel sujet, vous posez le problème au niveau de la MEL. Je suis d'accord sur l'objectif qui fait qu'à un moment donné, on ne peut parler d'environnement, de circulation, de déplacement sans le voir au niveau de la MEL mais le Conseil de la MEL n'est pas représentatif de l'ensemble de la population. Les communes qui composent ce Conseil sont plus représentatives. Voilà ce que je voulais simplement répondre.

Je ne dirais donc pas que ce pacte de gouvernance m'enthousiasme mais je donnerai un avis favorable tout comme, je pense, la majorité va le faire car il va dans le bon sens. Toutefois, je dirais que l'on peut mieux faire. Il est vrai que la représentativité dans les organes de discussion ou au bureau – c'est un peu la conséquence des majorités et des oppositions – de même que dans certains groupes de travail, je pense que l'on pourrait mieux faire en la matière. Vous savez, je ne suis qu'un modeste Vice-Président qui, entre parenthèses, est Président d'un groupe qui n'a pas de moyens à la MEL. Je n'ai pas d'assistant pour le groupe car c'est calculé en fonction du nombre de membres. C'est tout. Je pourrais aussi m'en plaindre. Je le fais parfois. C'est pour cette raison que j'insiste toujours, quand j'interviens, sur le fait que je suis le lecteur de la fiche des services. Quand vous n'avez pas de collaborateur direct, soit vous ne dites rien soit vous êtes amené à dire ce que les services vous ont préparé. Je ne trouve pas cela très satisfaisant. Même dans le fonctionnement actuel, on pourrait mieux faire pour donner plus de moyens d'expression, de réflexion et de travail aux élus. Cependant, il semblerait que la Chambre Régionale nous ait critiqués sur les moyens qui étaient donnés aux groupes. C'est ce que l'on m'a dit. Je considère que nous n'avons pas assez de moyens que ce soit en termes de groupes de travail ou de structures de réflexion. Cependant rassurez-vous, que l'on soit dans l'opposition ou la majorité, nous sommes tous égaux mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres. Je ne fais pas nécessairement partie de ceux qui sont les plus égaux.

Ceux qui sont d'avis de donner un avis positif à ce pacte de gouvernance le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Abstention du groupe ACCES.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe ACCES).

III. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Cette délibération est passée le mois dernier mais il y a eu une petite erreur. La subvention de 700 € n'a pas été attribuée à la Fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc, Tunisie mais bien aux ACPG c'est-à-dire à l'Association des anciens combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc dont le président est M. MARESCAUX.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. REGULATION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE TILL L'ESPIEGLE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Bonsoir. Une première délibération qui est assez classique et qui a trait au désherbage que nous organisons traditionnellement pour sortir de l'inventaire des ouvrages qui sont considérés comme obsolètes, peu empruntés ou trop dégradés pour être présentés dans les collections. Ces documents feront l'objet de dons ou alors, traditionnellement, depuis quelques années, nous organisons une grande vente ; avec évidemment les réserves d'usage cette année par rapport à la possibilité de le faire. Il s'agit simplement ici de formaliser juridiquement la démarche.

À chaque fois que nous passons une délibération sur la médiathèque, je tiens à souligner l'importance de l'équipement et surtout la qualité du travail effectué au service du livre, au service de la culture, au service d'un accès populaire avec toujours le souci d'aller chercher les publics là où ils sont. Nous avons une véritable culture de territoire à ce niveau sur la Ville et il s'agit de le saluer parce que c'est loin d'être le cas partout.

Gérard CAUDRON, Maire

D'autant que nous avons réussi cet exploit, je le rappelle chaque fois, quand nous avons créé la Médiathèque Till l'Espiegle de ne pas faire mourir les bibliothèques associatives de quartier. Nous en avons parlé lors du dernier Conseil municipal. Nous avons eu un débat sur le problème des tarifications et j'avais expliqué que chacun avait son mode de fonctionnement, son indépendance avec une association BAVAR qui assure la liaison avec la médiathèque et la Mairie pour répondre aux demandes des bibliothèques associatives de quartier plutôt que d'avoir des antennes de la médiathèque municipale.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération formelle qui vise simplement à verser le solde de la subvention qui a été inscrite au budget primitif à l'ADÉLIE c'est-à-dire un montant qui avoisine les 312 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. ACTUALISATION DES TARIFS DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS A DOMINANTE SPORTIVE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Je vous rappelle qu'au moment du BP, nous avons beaucoup insisté sur l'affirmation qui était la nôtre de voir renforcé, si nous le pouvions, le modèle villeneuvois en termes de qualité de service public et de tarification sociale. Ici, vous avez une illustration d'une petite modification fine qui est liée à la crise Covid qui a accéléré la réflexion que nous avons sur un maillage plus fin pour les CAL sportifs qui sont mis en œuvre sur la ville. Nous avons un déplacement qui se faisait beaucoup par navettes motorisées. Nous cherchions à supprimer la chose et, finalement, la crise Covid a accéléré le processus. Comme nous avons des coûts de transport en déduction de ce que nous faisons avant, nous choisissons d'aligner les tarifs de tous nos CAL, qu'ils soient sportifs ou pas, sur le moins-disant. Vous avez donc un alignement de ces tarifs ; les CAL sportifs ayant maintenant les mêmes tarifs que les CAL traditionnels.

Cela me permet, là aussi, très rapidement de souligner que nous avons à Villeneuve d'Ascq un service public à destination de toutes et tous très riche, très varié, et des tarifs qui commencent à un euro la journée pour s'occuper des mêmes. Là, vous avez une véritable politique volontariste, sociale, éducative qui se déploie au service de la population. Il faut le rappeler.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2022**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Nous en avons déjà parlé en Conseil lors de ce mandat. Nous avons une Ville qui a fait le choix d'être peu marquée par les publicités dans l'espace public. Il y a un choix d'y aller à minima en conservant une possibilité de communication commerciale pour les enseignes. Nous avons fait le choix d'appliquer la loi de façon maximaliste c'est-à-dire les taux maximaux que nous pouvons faire appliquer pour les différentes enseignes. Tous les ans depuis 2015, il s'agit de le revoir en fonction de la loi qui nous donne la possibilité d'augmenter le taux maximal en nous alignant sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation. On utilise l'année N -1 pour ce faire. Dans la délibération, il est indiqué que pour l'exercice 2022, l'évolution de l'indice des prix est de 0,0 %. Nous resterons donc à 32,40 euros au mètre carré et par an comme tarif de référence pour les publicités en ville et les différentes enseignes.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Si, pardon. Excusez-moi, Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Comme c'est assez technique : en clair, il y a une augmentation ou pas des tarifs, M. ESTAGER ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il n'y a pas d'augmentation et pour être très clair, s'il y avait eu la possibilité offerte par la loi de faire augmenter ces tarifs, nous aurions sans doute suivi la stratégie qui est la nôtre en général, à savoir de nous aligner sur les tarifs maximums en sachant que l'augmentation est tout à fait résiduelle puisque l'indice des prix à la consommation n'explose pas de 10 % par an. Nous sommes sur une application des taux maximum pour les enseignes sachant que nous avons une exonération, comme cela est rappelé dans la délibération, pour les toutes petites enseignes et les petits commerces. En réalité, cela concerne, pour l'essentiel, ce que vous avez sur les avenues commerciales.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Auquel cas ce sera un avis favorable. S'il y avait eu une augmentation, nous ne l'aurions pas soutenue eu égard au contexte de fermeture de nos commerces.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE RESTAURATION MUNICIPALE ET RESTAURATION DU CCAS**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

C'est l'un des gros dossiers de ce début de mandat. Il s'agit ici d'une délibération formelle pour pouvoir conventionner avec le CCAS dans le cadre d'un groupement de commandes que nous avons déjà évoqué. Celui-ci consiste à réaliser des repas dans notre cuisine centrale Jean-Lempereur et, pour l'EHPAD, à les faire sur place. Il s'agit d'un budget de l'ordre de 2,8 millions d'euros par an. Il faut désigner la CAO ad hoc qui va valider le choix.

Sur ce marché de la restauration, nous sommes aujourd'hui au stade de la mise en concurrence. Nous en avons déjà parlé, nous sommes assistés par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour optimiser, pour réfléchir à ce marché et à ses évolutions. Je vous en rappelle les grandes lignes : il s'agit de confectionner les repas et de les livrer, d'acheter des denrées brutes pour les repas qui sont préparés dans les structures comme les crèches (Vanille Chocolat, Canailous, Valentine).

Pour être bien clair, nous avons eu des retours qui ont été formalisés par différents acteurs aussi bien dans les crèches que dans les conseils d'école. Nous avons eu des retours et des propositions, des pistes de réflexion, des groupes ACCES et Naturellement Villeneuve d'Ascq. D'une façon globale, je dirais que les retours sont assez convergents ; il n'y a pas de distorsion majeure mais nous aurons l'occasion d'en parler à mesure que le marché va se déployer et que nous aurons des arbitrages à prononcer. Il y aura une présentation qui sera plus aboutie avec Claire MAIRIE. C'est elle qui pilote le dossier et qui pourra répondre en détail à toute une série d'interrogations.

Je vais simplement rappeler ici les cadrages que nous avons posés au niveau de la mise en concurrence des entreprises qui vont candidater. D'abord, il y a un choix très clair d'amplifier l'alimentation durable avec une série de minima sur lesquels les candidats devront se prononcer. Des taux vont être fixés à 50, 60, 70 % et il faudra que les entreprises qui candidatent se prononcent sur ceux-ci. Évidemment, elles ont la possibilité d'aller au-delà. Ce sont des taux a minima. Si elles veulent être plus

ambitieuses – et nous savons que certaines le seront –, nous examinerons évidemment la chose.

Dans les cadrages politiques très clairs qui ont été posés par la majorité, qui je le répète sont relativement concordants avec ce qui a été remonté aussi bien pour nos concitoyens que par les groupes politiques de ce Conseil, nous avons déjà fait le choix de :

- poser une interdiction du recours à certaines denrées. Je pense, par exemple, au sucre raffiné ;
- d'aller sur des productions qui permettent de revisiter un peu les goûts et d'éduquer différemment, sur des productions qui ont une labellisation commerce équitable/éthiquable (en vrac : le sucre, le riz...). Concernant le riz, Claire MAIRIE avait proposé, pour avoir une assise plutôt locale – ce qui est compliqué – et contourner la loi qui nous l'interdit, d'aller sur des appellations géographiques protégées, en l'occurrence celle de la Camargue, puisqu'on ne fait pas de riz en région. C'est pareil sur les productions éthiques : pour le café, le thé, le cacao, les épices, les confitures, nous essayons d'aller dessus.
- supprimer totalement les plastiques. Le choix est fait. Nous allons aller sur des petits contenants qui sont biosourcés en étant vigilants sur l'origine du bio-sourçage ;
- renforcer le dispositif sur le gaspillage alimentaire ;
- circuits courts, circuits locaux au maximum sachant que le localisme dans la loi n'est pas possible. Il y a un encadrement juridique qu'il faut là aussi chercher à contourner. Vous le verrez incorporé au travers d'une volonté d'intégrer des productions locales à travers des animations, des semaines pédagogiques, des semaines du goût où nous intégrerons dans la mesure du possible tout ce qui sera produit localement ;
- d'aller sans doute sur deux repas végétariens possibles par semaine ; un qui est conforme à la loi dans ce qui est proposé aux enfants et un deuxième qui sera proposé dans la conservation du système du double menu que nous avons et qui représente selon les jours entre 40 et 60 % de ce que choisissent les enfants.

Nous aurons des arbitrages à prononcer à mesure des offres qui nous seront soumises et ceux-ci seront finalement assez simples à comprendre. Le choix sera difficile à faire : plus on va aller vers le haut dans la dimension qualitative des aliments, plus nous aurons à réfléchir à la dimension tarifaire puisque, aujourd'hui, nous avons une tarification sociale qui est très prononcée à Villeneuve d'Ascq : les premiers tarifs sont à 0,76 € et cela touche près de 20 % des enfants. Je rappelle tout de même, pour situer la chose et la singularité de cette solidarité villeneuvoise, que le gouvernement a fait un objectif fort de sa politique sociale en disant qu'il faudrait que dans les cantines, on arrive à des repas à un euro ; nous, nous sommes à 0,76 €. Nous attendons de voir le retour parce que la loi EGalim pose tout un tas de problèmes en termes d'approvisionnement et il y a un risque d'inflation des prix

conséquent.

Finalement, nous discuterons avec l'ensemble des élus de ce Conseil des arbitrages que nous aurons à prononcer : si nous devons payer plus pour les repas, est-ce que nous le faisons sur les ressources propres de la Ville ? Est-ce que nous le faisons avec une participation supplémentaire des familles, ce qui imposerait donc d'augmenter les tarifs ou pas ? Les éléments seront sur la table. Je le dis d'emblée et nous l'avons affirmé au moment du BP : ce n'est pas dans notre philosophie du moment ; dans notre philosophie générale mais plus particulièrement en ce moment. Ce seront les éléments qu'il faudra prendre en compte mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ici, la délibération vise simplement à présenter les choses juridiquement pour pouvoir avancer sur le groupement de commandes de façon formelle.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des interventions ? Oui.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Merci. Depuis le mois de mars, nous avons bien participé à la concertation sur l'élaboration du cahier des charges du futur marché de la restauration collective. Nous avons eu une réunion des groupes politiques le 12 mars puis un échange par écrit. Au début du mois de mai, nous avons envoyé notre contribution. Ce travail constituera le contenu de ce cadre formel sur lequel porte la délibération que nous avons sur la table aujourd'hui. Les choses s'étant tout de même un peu accélérées, nous voudrions donc avoir des précisions sur la poursuite des débats sur le cahier des charges. En effet, des choses ont été validées lors de la commission d'appel d'offres du 10 mai ainsi que le calendrier. Les négociations vont être menées en juillet et en août. Nous voudrions donc avoir une vision un peu plus claire de ce calendrier.

Les marges de progrès par rapport à la situation actuelle ont été expliquées à l'instant par M. ESTAGER. Elles rentrent dans l'obligation de la loi EGalim. Les candidats prestataires pourront proposer plus, par exemple, sur le taux de produits bio. Cependant, comme nous n'avons pas eu de retour par rapport à notre contribution écrite, nous souhaitons ce soir en Conseil mentionner les points les plus importants pour nous. Par exemple : sur le sujet de la régie directe municipale, sur le sujet de l'augmentation progressive du bio, sur le sujet des produits équitables et enfin sur les menus végétariens.

A priori, notre groupe et la majorité se rejoignent dans la visée d'une régie municipale directe à long terme. C'est une hypothèse qui a été émise lors de la concertation. Nous avons noté les aspects de ressources humaines, financiers, d'étendue de la ville et du grand nombre de restaurants scolaires, qui ont été évoqués comme des freins pour la mise en place d'une régie directe. Cependant, nous n'étions pas convaincus par les échanges. C'est pourquoi, nous avons proposé et nous demandons l'élaboration d'un comparatif fonctionnel, financier ainsi que du budget

climatique, des deux alternatives : d'un côté la régie directe et de l'autre la prestation telle qu'elle est organisée aujourd'hui. Nous avons quatre années devant nous. Le marché en question va être signé pour quatre ans. Profitons donc de ce temps pour vraiment bien comparer les formules et décider dans quatre ans en connaissance de cause des problématiques.

Concernant les produits équitables, nous avons proposé d'y inclure les productions agricoles locales même si nous savons que la loi sur le Code des marchés publics et les directives européennes nous empêchent d'indiquer des provenances géographiques. Cependant, il y a, par exemple, les documents élaborés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la boîte à outils Localim qui, comme son nom l'indique, est vraiment orientée pour appuyer la rédaction technique des cahiers des charges au profit des productions agricoles locales, du circuit court. Nous proposons donc de nous appuyer sur ces outils pour la rédaction du cahier des charges.

Concernant l'augmentation du bio, les entreprises ont la liberté de proposer plus mais est-ce que nous pouvons intégrer, par exemple, une augmentation progressive du bio d'une année sur l'autre lors du marché ?

Enfin, le menu végétarien est un véritable enjeu du débat public dans la société parce qu'il y a les enjeux énergétiques et environnementaux de production des élevages animaliers. À titre d'illustration, quand on compare la production d'une calorie de viande qui nécessite la production de sept calories de végétaux, on voit le rapport et la pression sur les terres agricoles et sur la problématique environnementale. Il y a donc des choses à discuter pour aller dans le sens d'une sensibilisation de la population pour une prise de conscience de ces enjeux. Il y a, bien sûr, les enjeux de santé. Il est nécessaire pour être en bonne santé, pour le développement notamment des enfants, d'avoir des protéines animales et végétales. Nous avons proposé dans ce sens de confronter vraiment des avis des différentes écoles de spécialistes, des nutritionnistes, pour se baser là-dessus et pour les comparer afin d'avoir une véritable connaissance large de la problématique. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Quelques mots parce qu'il s'agit d'un sujet...

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire (hors micro)

Il y a Mme BARISEAU.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah ! Excusez-moi.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je ne vais pas, contrairement à ma collègue, rappeler les contributions du groupe NVA car j'estime que ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir. En revanche, je suis aussi intéressée par le calendrier et la suite qui va être donnée aux contributions

des groupes. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

N'étant que le Maire, ce n'est pas moi qui vais vous donner la suite du calendrier mais ceux qui ont organisé toutes ces réunions. Je vais tout de même rappeler trois choses.

D'abord, le végétarien : comme citoyen et pour y avoir un peu travaillé quand j'étais Député européen, mais cela s'est peut-être arrangé depuis, il faudra bien s'assurer qu'au nom du végétarien, on ne nous fait pas avaler d'autres ingrédients discutables pour donner du goût, pour maintenir la durée... Quand j'achète des steaks végétariens, je trouve tout de même que cela ressemble tellement à de la viande, qu'il y a peut-être quelque chose de pas très naturel là-dedans. Je ne dis pas que je suis contre mais je demande tout de même que l'on regarde un peu dans le détail.

Même chose sur le bio. Le bio, c'est tout de même une conception un peu européenne mais dont la production ne permet pas de répondre à tous les besoins. Il est vrai qu'il y a là une grande politique à mener par un prochain gouvernement ou un prochain Président ou une prochaine Présidente pour retrouver le sens d'une Europe nourricière, autosuffisante ; ce que nous avons perdu. La politique agricole commune nous avait permis d'avoir des excédents. Aujourd'hui, que ce soit dans ce domaine agricole comme dans l'énergie, il n'est pas sûr que nous aurons l'électricité pour faire fonctionner les véhicules électriques. Nous en reparlerons lorsque nous parlerons des voitures électriques. Il est vrai qu'il y a toute une agriculture comme il y a toute une industrie, dans les jours d'après, à reconstruire différemment. On rencontre souvent avec Vincent BALEDENT et André LAURENT des agriculteurs sur la ville qui sont prêts à y aller mais qui veulent aussi en vivre. Je demanderai que dans un prochain Conseil, nous fassions un peu le point sur les circuits courts, l'agriculture dans la ville. Nous avons eu récemment une réunion avec le Vice-Président de la MEL. Dans les Conseils, j'entends des interventions que je faisais déjà il y a 10 ans : on dit toujours que c'est bien, qu'il faut le faire. Nous avons 450 ha de terres agricoles sur Villeneuve d'Ascq, 300 ha de terres publiques et cela fait 15 ans que je réclame que nous y fassions autre chose, que ce que nous y faisons y compris quelquefois de manière un peu curieuse. Nous avons un peu avancé mais avant de décréter de nouveaux produits, encore faut-il les avoir et aujourd'hui, nous ne les avons pas en quantités suffisantes.

Quant au problème de la régie, je laisse les politiciens que vous êtes régler ces problèmes. De toute façon, ce sera à un moment où je ne serai plus là. Cependant, le social-démocrate que je suis a toujours dit : Attention, ce n'est pas la propriété qui fait le service public ! Je prenais souvent l'exemple de Renault qui n'est plus maintenant une entreprise publique. Renault ne rendait pas un service public. C'était une entreprise publique mais elle ne rendait pas un service public. Donc, faisons attention. Je le dis aux plus jeunes avec mon expérience ancienne : on a parfois plus d'autorité sur des entreprises qui travaillent par délégation que sur nos propres services. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Il faut tout de même bien savoir

que l'équilibre qui existe depuis 50 ans à Villeneuve d'Ascq, 50 ans, ce n'est pas hier matin, c'est : la production s'effectue dans une cuisine centrale avec du privé et nous nous occupons de tout le reste. Et si dans la production, nous avons un cahier des charges très strict, je peux vous dire que c'est au moins aussi facile sinon plus facile à l'imposer à une entreprise privée y compris en termes de gestion de personnel. Gérer le personnel pour servir le midi, ce n'est pas toujours simple mais c'est relativement facile. Sauf que vous remarquerez tout de même qu'il suffit quelquefois d'une heure de grève pour fermer un restaurant scolaire parce que la loi est ainsi faite. Faire lever les gens à 4 heures du matin pour se mettre aux fourneaux, c'est un peu plus compliqué. J'aimerais donc bien que l'on tienne compte de la réalité des choses parce que je connais des communes qui sont en régie et qui souffrent sans faire nécessairement mieux que nous en termes de prix, en termes d'amélioration, en termes d'évolution. Je mets cela en contribution à votre réflexion. Encore une fois, si vous décidez dans quatre ans de passer en régie, comme je ne serai plus là, vous le passerez mais on ne pourra pas dire que je ne vous aurais pas prévenus. Ce n'est pas la première fois que nous faisons l'étude. Nous en avons fait plusieurs fois s'il faut le refaire, je suis d'accord sur le fait de bien réétudier, de bien mettre à plat les choses mais ce n'est pas si simple. On confond parfois avec des communes plus petites qui ont une cuisine, un ou deux restaurants au grand maximum. Pour nous, c'est beaucoup plus compliqué !

J'ajoute qu'il y a des règles sanitaires. Je le dis au DGS parce que c'est une réflexion que je me faisais : il y a parfois dans des équipements municipaux de la cuisine qui se fait et je ne suis pas sûr que l'ensemble des règles soit bien respecté. Dans nos restaurants scolaires, il n'y a pas de problème. Je ne suis pas sûr que dans la vie associative, y compris quand elle s'opère dans des équipements municipaux, on ait les moyens de prendre les mêmes précautions. Je ne citerai pas d'exemple. Il faut bien savoir que c'est tout de même très compliqué de servir des repas de bonne qualité répondant à nos critères et répondant à toutes les contraintes sanitaires. Nous n'avons jamais eu de problème sanitaire. Nous n'avons jamais eu de dérive. Quand vous servez 4 000 repas par jour, c'est quand même plutôt de l'ordre de l'exploit. Il faut les fabriquer. Je rappelle tout de même, y compris en termes de fabrication, même si le traiteur peut avoir une idée de ce qu'il va avoir, que les commandes sont faites tous les matins.

Donc, prenez bien en compte tout cela car souvent on mélange. C'est comme pour la distribution des eaux : souvent on mélange la production et la distribution quand on parle de régie. Là, il y a la production et après il y a le contact, tout ce qui tourne autour du repas, il y a même l'animation de la pause repas. Nous l'avons bien vu pendant toute cette crise de la pandémie, il y a la gestion sanitaire de tout cela. Dans votre réflexion, n'oubliez donc pas tout cela. Croyez-moi et rappelez-vous cette phrase d'un vieux social-démocrate : ce n'est pas la propriété publique qui fait le service public. C'est un cahier des charges qui établit un service public qui peut être rendu par une entreprise privée comme une entreprise publique peut ne pas produire de service public.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade. Nous sommes, je crois, d'accord sur le fait

que nous devons continuer les concertations pour améliorer les choses et que l'on doit élargir. C'est pour cette raison que je proposais que, lors d'une séance de Conseil, on réexplique notre système à tous les élus. Il est assez original. Nous, il y a un restaurant scolaire dans tous les groupes scolaires, donc attention un peu y compris en termes d'environnement. Quand il faut mettre des bus pour déplacer les gens, cela n'arrange pas spécialement l'environnement.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire (hors micro)

Il y a Claire MAIRIE qui veut intervenir et je préciserai des choses sur la régie.

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire

Merci. J'en profite tout d'abord pour remercier les différents groupes qui ont contribué sur ce sujet. En termes de planning, l'envoi du cahier des charges se fait demain. Vos contributions ont bien sûr été étudiées et regardées. Certaines ne s'appliquent pas obligatoirement dès ce marché mais seront à travailler pendant les quatre années qui nous séparent du marché suivant. Le retour des offres se fera à la mi-juin ; je suis désolée mais je n'ai pas la date exacte. Il y aura ensuite l'analyse des offres qui se fera sur à peu près trois semaines. Il y aura une phase de négociation qui devrait se faire les 8 et 9 juillet et un choix définitif fin août-début septembre avec un passage en Conseil municipal de septembre. Je ne sais plus si la mise en application se fera au début des vacances de la Toussaint pour l'extrascolaire ou à la rentrée fin octobre, début novembre pour les scolaires. Voilà en termes de planning, en sachant qu'au cours des quatre années, nous continuerons à avancer sur différents sujets parce que le marché suivant se préparera dès que celui-ci sera mis en place.

Je laisserai Sylvain ESTAGER parler tout à l'heure de la régie directe. Nous savons, en effet, que le principal avantage est de décider un peu de nos producteurs. Après, il faut voir quels sont tous les inconvénients à mettre en face et peut-être aussi chercher des solutions pour avoir un plus grand choix au niveau des producteurs et des productions notamment en produits locaux.

Concernant l'augmentation progressive du bio, il est prévu, comme cela a été présenté en CAO, d'avoir deux années à 50 % de produits de qualité dont 30 % de bio, puis pour la troisième année 60 % dont 35 %, puis 70 % dont 40 %. Il faut savoir que cela est optionnel. La critérisation se fait sur cette base-là : deux années à 50, une à 60 et une année à 70. Cependant, en fonction des offres reçues, nous sommes susceptibles ou pas d'accepter l'augmentation de la part de produits durables et de produits bio en sachant que tout cela a un coût et que cela sera à décider et discuter au fur et à mesure.

Concernant l'équitable, nous avons bien retenu votre proposition de considérer que

certaines produits pourraient être estimés comme équitables parce que nous faisons appel à des producteurs locaux qui vont être justement rémunérés, etc. Nous sommes complètement d'accord avec cette philosophie. C'est également pour cela que nous voulons faire davantage appel à des producteurs locaux et tenir davantage compte de leur façon de produire. Malheureusement, c'est un peu plus compliqué pour faire rentrer cela au niveau du cahier des charges. Nous allons travailler dessus mais en tout cas, nous ne pouvons pas le mettre dans la case équitable.

Concernant le végétarien, nous ne pouvons qu'être d'accord sur le fait que le rapport en termes de développement durable entre la production d'une protéine animale et celle d'une protéine végétale est important. Pour autant, concernant les enfants, nous savons qu'il peut y avoir des manques au niveau de l'alimentation végétarienne et il n'est évidemment pas question d'avoir recours à une supplémentation de telle ou telle vitamine parce que cela serait nécessaire car il y aurait des manques. Il y a un travail à faire. Faire découvrir les plats végétariens, je pense que c'est quelque chose de très bien qui peut ensuite, pourquoi pas, être exporté aussi à la maison. Notre proposition de deux plats végétariens par semaine nous paraît déjà être une bonne option avec un plat végétarien qui est dicté par la loi EGalim et la possibilité d'une deuxième journée dans la semaine qui soit également un menu végétarien et non pas uniquement un menu sans viande.

Gérard CAUDRON, Maire

Sylvain.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

En complément de ce qu'ont dit Claire MAIRIE et le Maire, pour répondre sur la question de la régie, j'ai souvent l'impression qu'il y a parfois une confusion dans la perception du modèle villeneuvois de préparation. Si on devait le résumer, nous sommes déjà en grande partie en régie. Il faut être bien clair. Qu'est-ce qui passe dans le marché ? Dans le marché, vous avez la confection des repas c'est-à-dire, en gros, les cuisiniers qui vont les réaliser : est-ce que l'on est sur du personnel municipal ou est-ce que l'on est sur des professionnels, des cuisiniers qui viennent d'entreprises spécialisées ?

Deuxième élément qui vient dans le marché : le transport. Quand vous produisez dans notre cuisine centrale et que vous livrez dans les cuisines sur site, parce que le Maire l'a rappelé, à Villeneuve, on mange dans des réfectoires sur place, les entreprises de transport auxquelles nous faisons appel ont leur flotte de transport, leurs camions. Très vite, nous avons demandé à avoir un retour par rapport aux besoins matériels. Cependant, si nous devons nous équiper de véhicules de transport qui sont aux normes avec, en réalité, une législation et une inflation réglementaire par rapport à cela qui dissuade les collectivités d'investir dans ce type d'équipements, avoir un garage qui gère les frigos, qui gère tous ces véhicules, nous

savons que cela coûterait beaucoup plus cher. Là-dessus, les entreprises privées sont plus performantes car elles ont davantage de roulements possibles. C'est exactement comme lorsque l'on fait du transport scolaire. Est-ce que vous connaissez beaucoup de collectivités qui ont investi dans des flottes de bus et dans des chauffeurs pour conduire des gamins ici à la piscine, là en sortie scolaire ? On retombe exactement dans la même problématique.

Troisième élément qui rentre dans le marché : l'achat de denrées. Pour être clair, le cahier des charges que nous fixons peut être le plus exigeant possible. C'est nous qui décidons et nous passons en réalité par les centrales d'achat de ces entreprises qui ont effectivement plus de latitudes parce qu'elles engrangent de plus grands volumes mais ce qui se fait déjà en régie au niveau de la Ville, les bâtiments, les cuisines, cela nous appartient ; nous avons une cuisine centrale, ce ne sont pas des plats qui sont préparés dans des cuisines des entreprises qui sont ramenés ensuite sur Villeneuve d'Ascq. L'encadrement méridien, les animateurs, le personnel municipal qui est là, c'est de la régie, c'est du personnel municipal. Nous avons un service au niveau des affaires scolaires. Nous avons une diététicienne. C'est elle qui pilote, qui vérifie, qui suit tout cela. Nous avons donc déjà une grande partie de ce qui est réalisé qui se fait sur du fonctionnement municipal ; il faut être bien clair. Et nous y allons en faisant appel à des entreprises sur, je le répète, l'achat de denrées mais si nous étions en régie, nous passerions par des centrales. En tant que Président de la CAO, je vais le dire clairement : si on devait suivre tous les lots qui sont nécessaires à la constitution de 4 000 repas quotidiens, il nous faudrait des équipes dédiées et spécialisées là-dedans au niveau non pas de la restauration scolaire mais au niveau du service des marchés et il est évident que la force de frappe de groupes qui négocient des dizaines voire des centaines de milliers de repas, c'est quelque chose sur lequel nous ne pourrions pas nous aligner en termes de coût.

Nous l'avons déjà dit : philosophiquement, idéologiquement, nous ne sommes pas opposés mais le but, c'est le service public. Ce que nous allons faire : nous allons ressortir une évaluation globale du surcoût car cela serait forcément un surcoût ; nous l'avons commandée, nous en avons discuté lors des rencontres que nous avons eues. Il est évident que cela sera un surcoût sur l'achat de denrées, le transport et l'achat et la maîtrise de véhicules. Nous en avons parlé et vous le savez quand nous sommes passés sur les balayeuses. Nous avons un système de régie avec des balayeurs qui ont des balayeuses municipales. Dans le mandat précédent, nous avons fait le choix de partir sur de la location parce qu'à un moment, nous nous sommes rendu compte que l'entretien de ces machines coûtait une fortune. J'ai découvert le prix des véhicules spécialisés. Notre garage municipal, notre régie de garage municipal nous disait qu'elle n'y arrivait plus. Nous sommes deux fois plus chers quand nous sommes en régie sur le transport avec des véhicules spécialisés que si on fait appel à de la location, à des boîtes privées. C'est malheureusement une évidence.

Il faut donc être bien clair sur cette question de la régie. Nous allons évaluer les surcoûts en termes de personnel si nous devons avoir affaire à uniquement des

cuisiniers municipaux, à des chauffeurs municipaux, à une flotte municipale. Attention aussi à une mise aux normes qui est très importante de certains équipements parce qu'il faut voir aussi dans la pratique que lorsque nous livrons les aliments, il y a aussi le respect des circuits froids, des circuits réfrigérés et il faudrait adapter une partie de nos équipements pour pouvoir nous passer de ce que peuvent mettre en œuvre les prestataires qui arrivent avec leur équipement propre. C'est une réalité aussi.

Nous allons chiffrer tout cela mais que cela soit clair : nous n'avons aucun doute sur le fait que cela serait un surcoût conséquent si nous devons terminer d'être sur un modèle complètement en régie et que ce surcoût conséquent pourrait avoir du sens en matière d'idéologie, en matière de symbole politique. Pour être bien clair aussi : est-ce que la priorité municipale portera sur ce domaine-là ? Ça, je n'en suis pas sûr. Cependant, nous allons l'évaluer et nous verrons comment nous pouvons statuer là-dessus.

Je le répète : nous sommes déjà très majoritairement sur un système qui emprunte à la régie sur toute une série de domaines. Ceux qui nous semblent les plus importants : les choix de repas, le suivi diététique, le suivi éducatif, le suivi éthique, la pause méridienne et évidemment les équipements car je rappelle que le fait que les gamins mangent sur place dans des équipements municipaux fait partie du modèle villeneuvois. Cela a été constitutif de la ville : un maillage fin d'écoles ; des écoles que l'on nous détaille souvent comme étant trop nombreuses sur le territoire et peu rentables mais nous, nous cherchons à conserver autant de petits établissements qui permettent un service public très fin au quotidien. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce que l'on appelle la régie et sur la demande qui est la vôtre sur ce domaine.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien. Nous pouvons passer au vote. Il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES DES POINTS DE LIVRAISON DE BATIMENTS COMMUNAUX

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Si le système de la restauration scolaire vous semble un peu complexe, celui de la fourniture d'électricité va être redoutable. Aujourd'hui, nous passons par un marché négocié avec l'UGAP (Union des groupements d'achats publics). Vous savez que nous avons engagé un marché global de performance énergétique. Nous en avons

parlé hier en CAO. Il va aboutir fin février 2022. Le marché actuel de fourniture d'électricité s'achèvera à la fin de l'année en cours. Nous avons donc une jonction à faire avec l'année 2022. Pourquoi ? Parce que, ce n'est pas sûr mais nous nous réservons l'option de placer l'achat d'électricité dans le marché global de performance énergétique. Il nous faut assurer la jonction sans préjuger des choix qui seront faits dans le cadre du marché global de performance énergétique où nous avons une option qui est posée, à savoir que les entreprises qui vont intervenir pourront peut-être nous fournir l'électricité. Pour l'instant, nous mettons sur table toutes les possibilités. Si ce n'est pas rentable, si cela ne correspond pas à la commande politique, nous ne mettrons pas l'électricité dans le marché global de performance énergétique. Si c'est rentable, nous le mettrons dedans. Nous le mettrons peut-être qu'en partie ; cela dépendra des offres.

Ici, il vous est proposé le fait de pouvoir conserver la possibilité de rester sur le système actuel c'est-à-dire d'avoir un marché propre sur la fourniture d'électricité. Il s'agit simplement de faire la jonction, pour une année reconductible, avec 2022 par l'intermédiaire d'un accord-cadre. Suite à cet accord-cadre qui verra quatre entreprises retenues, nous lancerons un marché subséquent et c'est dans ce marché subséquent que nous poserons des commandes claires en termes de choix politique sur la fourniture d'électricité. Je vous rappelle que nous avons fait le choix dans le mandat précédent de partir sur de la fourniture d'électricité verte à 100 %. C'est dans le marché subséquent que nous pourrions y aller ou pas. Actuellement, nous passons par l'UGAP. Nous savons que dans le nouveau marché que pourrait proposer l'UGAP, nous avons ce qu'il n'y avait pas dans le précédent marché c'est-à-dire des petites coopératives de production verte. Cela fait partie de la commande du cahier des charges du marché global de performance énergétique. Pour y voir clair sur les choix qui seront faits par la municipalité, il faut attendre que le marché global de performance énergétique aboutisse. Il aboutira au terme de l'automne 2021. C'est à la rentrée que nous aurons le retour puisque nous sommes assistés, là aussi, par une maîtrise d'ouvrage et que la consultation des entreprises et les retours vont arriver cet été et au début de l'automne.

Voilà, il s'agit d'un marché complémentaire qui nous permet d'assurer la jonction entre la fin du marché actuel (décembre 2021) et la mise en œuvre du futur marché dont on ne sait pas s'il dépendra du marché global de performance énergétique ou d'un marché spécifique. Nous nous laissons le choix de toutes les options possibles.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'intervention ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. EXTENSION ET REHABILITATION DES BATIMENTS EXISTANTS DU GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC

Gérard CAUDRON, Maire

Il y a une délibération sur table.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est passé hier en CAO et cela a recueilli l'unanimité. Il s'agit d'un très beau projet de rénovation qui est d'autant plus beau qu'il nous coûtera un million de plus que ce que nous avons prévu au BP (budget primitif). Pourquoi un dépassement ? Nous arrivons à 3,4 millions. Globalement, des normes supplémentaires ont été prises en compte et identifiées pour améliorer la qualité de l'aménagement. Nous avons aussi eu de mauvaises surprises au moment d'ouvrir les offres. Nous ne pouvons pas l'expliquer complètement. Si vous prenez ce qui était présenté au BP, vous savez que l'on intervient sur deux blocs sanitaires dans deux écoles. Sur un volume de l'ordre d'un million d'euros, nous faisons 400 000 € d'économie. Nous avons surestimé les travaux dans les écoles pour les blocs sanitaires à hauteur de 400 000.€. Là, pour l'école Anatole-France, nous avons un dépassement. Aujourd'hui, c'est aussi lié à la crise Covid. C'est sans doute plus compliqué d'y voir clair et l'aboutissement de la commande publique n'est pas aussi facile à réaliser. La dimension financière s'équilibrera finalement puisque ce que nous allons gagner d'un côté, nous allons le perdre sur ce dossier mais l'enjeu le mérite. Nous vous présenterons le projet dans sa réalisation peut être au moment du compte administratif. Nous allons aller sur l'intégration des Ad'AP (Agendas d'accessibilité programmée), des aménagements liés aux transports doux, l'agrandissement et l'isolation. C'est ce qui avait été présenté au BP sur la sobriété énergétique. Nous allons atteindre un facteur 5. Nous avons un bâtiment qui est classé D et qui sera classé, à l'arrivée, A. Facteur 5 sur la sobriété énergétique. Sur la production de gaz à effet de serre, nous sommes sur un facteur 7. Nous avons un bâtiment classé D qui va arriver à un classement B. Et encore, nous sommes à la limite. Nous sommes vraiment au seuil. Cela se joue à un point pour avoir le classement A. Vous voyez ici à travers cette illustration ce qui est mis en œuvre depuis 10 ans sur l'ensemble de nos rénovations.

Je salue aussi le travail des services. Nous avons pu en parler hier avec Ahmed FAOUZI qui apporte sa touche personnelle à la réalisation des rénovations. Vous avez ici à travers l'école élémentaire Anatole-France l'illustration de ce qui est fait depuis 10 ans et qui va se prolonger dans ce mandat en matière à la fois d'amélioration de l'équipement, d'optimisation, d'ergonomie, avec un travail de nos architectes municipaux – là aussi, dans la conception, nous sommes en régie – et une réalisation qui, à l'arrivée, est parfaitement opérante même s'il a été rappelé hier

au moment de la CAO que si nous sommes sur un facteur 5 ou un facteur 7 selon les indicateurs, il ne faut pas perdre de vue que pour que cela soit parfaitement opérationnel, il faut qu'il y ait un gros travail éducatif par rapport aux usagers. Ce n'est pas le tout d'avoir un bâtiment parfaitement isolé, parfaitement sobre, il faut que les usagers, les acteurs de la communauté éducative soient capables ou aient envie, participent à l'optimisation des moyens mis à disposition. Cela veut dire concrètement savoir gérer l'utilisation de l'aération des locaux, le parc électrique, etc. En tout cas, au niveau de la classification (facteur 5, facteur 7), nous sommes sur une optimisation parfaite du bâtiment.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ajouterai qu'en matière d'énergie, il y a effectivement les travaux municipaux que nous pouvons faire et « l'éducation à l'usage » en particulier quand il s'agit de locaux qui ont des utilisations associatives. Parfois, quand on laisse les lumières allumées, les chauffages mis à fond, on peut faire tous les travaux que l'on veut. Il y a vraiment un gros travail à faire là-dessus.

Pour ce qui est des dépassements, il est vrai qu'à chaque fois que je vois arriver un dossier avec un dépassement, cela me crispe. Cependant, d'un autre côté, quand ensuite, pour essayer de me décrisper, on me dit que l'on pourrait faire une économie en ne faisant pas ceci ou en ne faisant pas cela, je dis non, il ne faut pas parce que quand on fait un travail sur un groupe scolaire comme celui-là, on le fait pour 20 ou 30 ans. Il est vrai qu'il faut gérer budgétairement le dépassement sur l'année. De plus, les économies enlèvent parfois une beauté, une qualité architecturale. Les bâtiments municipaux sont de l'art de la rue. Il est vrai que nos services et nos architectes font du beau travail à la fois en termes de normes, en termes d'usages au XXI^e siècle, alors que ce sont souvent des équipements qui datent des années 70, 80 voire pour certains de bien avant ; Anatole-France en fait partie, La Fontaine aussi. Il y a donc un gros travail et il y a aussi à lui donner un « look ». Il est vrai que lorsque l'on parle de l'importance de l'éducatif, de l'importance de l'école y compris pour les enfants, un bel établissement, c'est tout de même bien. Il faut aussi tenir compte dans les réhabilitations de problématiques en termes de sécurité, d'ouverture, de fermeture de portes, de cheminements qui se posent maintenant et qui ne se posaient pas il y a 30 ou 40 ans quand on les faisait. C'est vrai pour beaucoup d'éléments architecturaux sur la ville. Il est vrai qu'il y a déjà un beau travail de fait et que cela en vaut la peine. Nous trouverons l'argent pour cela.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'en est rien et je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE AUPRES D'UNE ASSOCIATION

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération formelle que vous connaissez. Il s'agit de mettre un agent à disposition de l'Amicale du personnel. Évidemment, la rémunération nous est remboursée par l'Amicale en question.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, le remboursement se fait essentiellement: sur notre subvention. On ne va tout de même pas se raconter d'histoires en la matière. Cependant, c'est la règle pour toutes les associations pour lesquelles nous mettons du personnel municipal. L'école de musique a plusieurs personnes dans ce cadre-là.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Ce sont des demandes de subventions des associations de parents d'élèves. Traditionnellement, nous proposons 150 € pour l'école maternelle et 150 € pour l'école élémentaire. Ces associations de parents d'élèves ont été actives tout au long de l'année malgré les conditions sanitaires et elles ont essayé d'organiser des activités en temps scolaire dans les écoles à destination des enfants et en dehors du temps scolaire.

Ce sont des demandes qui émanent des écoles Camus, Calmette, Chopin, La Fontaine, Jacques-Prévert et Toulouse-Lautrec. Il n'y a pas eu d'autre demande.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'observation ? Je le dis tout de même : à travers toutes les associations, il faut que nous nous préoccupions dès maintenant, et leur passer le message, que j'espère qu'à un moment donné nous allons sortir de la crise et qu'il faudra certainement donner un coup de booster pour relancer ces activités. Il est vrai que cela a fonctionné mais l'aspect festif, les fêtes d'école et tout cela représentent un boulot énorme pour les parents, les enseignants. Ce n'est pas si simple à relancer quand pendant deux ans on ne l'a plus fait. Il faut que nous nous en préoccupions dès maintenant. Nous n'allons pas continuer à vivre à rythme réduit, même si ce rythme réduit mérite d'être aidé et il faut saluer ceux et celles grâce à qui nous avons

pu le maintenir. Je me souviens des « temps bénis », même si c'était lourd, des mois de juin où nous avons 15 ou 20 manifestations le samedi et presque autant le dimanche. Aujourd'hui, nous avons nos dimanches libres. Même nous, nous allons devoir nous y remettre. Cela ne sera pas si simple. Mais, pour les parents et les enseignants aussi. C'est vrai dans ces domaines mais cela l'est également dans tous les autres domaines de la vie associative.

Françoise.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Merci M. le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec vous et je voudrais saluer une action de l'association de parents d'élèves de l'école Claude-Bernard. Pour ceux qui suivent Facebook, cela a été publié. Les parents se sont réunis et ont créé et ont fait des jeux dans la cour de l'école Claude-Bernard pour faire une surprise aux enfants de l'école maternelle qui, à la rentrée des classes, ont eu la joie de voir une cour d'école totalement colorée. C'était extrêmement sympathique. Cela a été fait en extérieur. Les parents étaient là. D'ailleurs, les enseignants leur ont donné un coup de main. Il est vrai que ces associations n'ont qu'une hâte, c'est de pouvoir faire la fête ; un peu comme nous tous.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien. Pas d'opposition, donc cette délibération est adoptée

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Là encore, nous n'avons eu qu'une seule demande cette année concernant les projets de classes de découverte. Il y a eu beaucoup de projets et les enseignants ont fait machine arrière vu les conditions. Les seuls qui ont résisté sont ceux de l'école Pierre-et-Marie-Curie qui, traditionnellement, organisent une classe de découverte. Je tiens à préciser que ces classes découvertes partent de la volonté des enseignants. Si ceux-ci ne sont pas partants, il n'y a pas de classe de découverte. Un projet est déposé au niveau de l'inspection pour l'aspect pédagogique. Une proposition de budget est également soumise. Le projet est également discuté en conseil d'école. Le budget est présenté au service enseignement. À partir de là, nous étudions avec l'école les possibilités d'aide pour mettre en place cette classe de découverte. Il faut savoir qu'une classe de découverte coûte 100 € par nuit passée. J'ai vu passer énormément de classes de découverte et nous sommes toujours dans ces eaux-là : 100 € par nuit passée et par enfant. Cette classe de découverte va peut-être se dérouler à partir du 15 juin sur l'île

de Batz au large de Roscoff. Le projet a été reporté trois fois. Il y aura un travail environnemental, un travail avec des activités scientifiques, sportives, etc. autour de la mer. Cela va concerner deux classes (47 enfants) et quelques accompagnateurs. La subvention demandée est de 4 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, il n'y a pas de réflexion ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je rebondis un instant. Je repense aux débats lors du budget entre ceux qui voulaient augmenter les impôts et ceux qui, comme moi, ne le voulaient pas parce que nous n'en avons pas besoin. Cependant, cela ne veut pas dire que nous resterons à ce niveau de dépenses l'année prochaine si la crise est terminée. Il faut donc s'attendre à ce qu'il y ait des budgets qui retrouvent les ampleurs précédentes avec des conséquences en termes d'équilibre. Je n'ai pas peur de le dire. Je sais qu'il y a beaucoup de communes, car j'ai tout de même des contacts avec pas mal de collègues, où certaines activités comme les colonies de vacances ont été supprimées pour faire des économies et ne seront pas recréées. Nous, dès cette année, si tout va bien, on aura retrouvé le rythme d'avant. Nous n'avons pas exactement le même nombre de places aujourd'hui y compris en Ville parce que les règles sanitaires supposent plus de places, plus de monde pour le même nombre. Les services nous ont proposé des activités, des séjours en fonction de toutes ces règles. J'ai passé le message à notre Directeur Général des Services que s'il y a des demandes supplémentaires, il faudra trouver des solutions parce que je ne vois pas comment nous pourrions dire à des enfants et jeunes qu'il n'y a plus de place. En plus, c'est souvent dans les milieux les plus fragiles que l'on s'inscrit le plus tard et que l'on a le plus de mal à prendre une décision. C'est comme ça. Il n'est pas possible de laisser les gens dans les cages d'escalier parce que nous avons prévu 900 places et qu'il y a 950 demandes. Il faudra trouver une solution pour les 50 demandes. Je le dis là aussi très clairement.

Françoise.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Je pense que j'ai terminé, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Françoise a fini. Nous arrivons donc à Victor.

XIV. CONSEILS DE QUARTIER – APPROBATION DE LA CHARTE, DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU CALENDRIER DE RENOUVELLEMENT

Gérard CAUDRON, Maire

Je passe la présidence à ma Première adjointe car j'ai quelques coups de fil importants à donner. et je sais bien qu'avec Victor, il n'y aura pas besoin d'un maître d'école.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Merci M. le Maire. Chers collègues, la présentation de la nouvelle charte des conseils de quartier est la première grosse délibération dans le domaine de la démocratie participative de ce mandat. Elle s'inscrit dans la continuité d'une dynamique de participation citoyenne engagée de longue date à Villeneuve d'Ascq que ce soit avec les conseils de quartier en tant que tels, le conseil des jeunes, les concertations ponctuelles sur les projets d'aménagement ou les politiques ou bien encore les initiatives dans certains secteurs ; je pense notamment à l'Office municipal des sports, par exemple, qui est à la fois une instance de co-construction et même de codécision avec les acteurs du monde sportif. Cependant, avec cette nouvelle charte des conseils de quartier, nous avons également souhaité marquer des évolutions significatives, prendre en compte les nouvelles aspirations des citoyens et en faire le premier acte d'un chantier plus vaste au cours de ce mandat en matière de renouvellement de la participation citoyenne.

Pour écrire cette nouvelle charte et ce nouveau règlement intérieur des conseils de quartier, nous avons opté pour une méthode participative et transparente en engageant une large concertation dès l'automne 2020 avec les coordinateurs des conseils de quartier et les membres des conseils de quartier. Trois réunions de travail se sont tenues avec les coordinateurs des conseils de quartier, les Adjointes de secteur Nathalie FAUQUET, Lahanissa MADI et Claire MAIRIE, Maryvonne GIRARD et Sébastien COSTEUR, que je veux tous saluer pour leur participation et pour leur aide dans ce travail. Une première réunion a eu lieu pour échanger sur les diagnostics, les objectifs de la nouvelle charte et le calendrier général. À l'issue de la première réunion que nous avons eue avec les coordinateurs des conseils de quartier, un document méthodologique a été envoyé à chacun avec un questionnaire à travailler avec l'ensemble des membres des conseils de quartier pour établir un diagnostic partagé de l'existant et aussi de leurs aspirations en matière d'évolution.

C'est sur cette base de diagnostic réalisé par les membres des conseils de quartier

qu'une seconde réunion s'est tenue en février dernier. Elle a permis de fournir pas mal de matières. Enfin, nous avons organisé une troisième réunion de présentation de la nouvelle charte et du nouveau règlement intérieur auprès des conseils de quartier qui a permis une nouvelle fois d'intégrer une série de demandes et d'amendements.

Les documents qui vous sont soumis aujourd'hui sont donc le fruit de ce large travail. Je vous propose brièvement de revenir sur les principales évolutions dans chaque grand domaine.

En ce qui concerne la composition du conseil de quartier, les fondamentaux restent les mêmes. Pour autant, nous avons souhaité inscrire deux principes qui nous tiennent particulièrement à cœur : d'une part, l'objectif de parité dans la composition du collège d'habitants tirés au sort sur une liste de candidatures volontaires et d'autre part, l'ouverture des conseils de quartier dès l'âge de 16 ans car nous voyons bien comment l'engagement des jeunes est une plus-value dans nos quartiers. C'est un phénomène que nous voulons encourager, un signe que nous voulons leur adresser.

Dans le domaine du fonctionnement des conseils de quartier, nous avons souhaité aussi introduire davantage de régularité dans les réunions et renforcer le travail partenarial avec la Ville. Les conseils de quartier se réuniront désormais toutes les six à huit semaines afin de permettre une meilleure information des conseillers de quartier sur les projets et d'assurer un meilleur suivi des interpellations et dossiers. L'enjeu est bien d'éviter au maximum ce que l'on appelle en matière de participation le trou noir c'est-à-dire des absences de suites qui peuvent accompagner parfois les concertations et qui sont dommageables à l'engagement sur le long terme des citoyens.

Afin d'éviter les dysfonctionnements liés à la vacance du poste de coordinateur – nous avons pu avoir quelques expériences ces derniers mois –, nous réintroduirons à la demande générale un poste de suppléant du coordinateur. L'objectif de cette nouvelle charte est à la fois de donner plus de souplesse aux conseils de quartier dans leur organisation mais aussi de leur proposer de nouveaux outils. Ils auront ainsi la faculté d'organiser des ateliers pour défricher certains sujets en amont des réunions des conseils de quartier qui pourront être permanents ou ponctuels, réservés aux seuls conseillers de quartier ou ouverts plus largement en fonction des problématiques. Les conseils de quartier pourront également organiser plus facilement des réunions communes à deux ou trois conseils de quartier ou des ateliers communs en fonction des sujets abordés, s'ils sont transversaux à plusieurs quartiers. Nous inscrivons une pratique déjà fort commune pour les deux GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité) car cela fait partie de leur mode de fonctionnement c'est-à-dire les diagnostics en marchant qui seront désormais plus réguliers. Enfin, nous créons un rendez-vous annuel avec l'assemblée générale du conseil de quartier dont l'objectif est, chaque année en présence des habitants, de dresser le bilan de l'activité du conseil de quartier et de présenter la feuille de route pour l'année à venir. Les conseils de quartier doivent ainsi pouvoir prendre plus largement leur part à l'animation des quartiers.

Le dernier point concerne l'évolution du périmètre des conseils de quartier. Voilà plusieurs mandats que certains conseillers de quartier des services municipaux, des élus et même d'anciens coordinateurs nous ont fait remonter un manque de cohérence au sein du conseil de quartier Résidence/Triolo. Il est donc proposé d'expérimenter pour ce mandat une évolution du périmètre sur ce secteur-là. Cela conduit donc à faire évoluer le périmètre de trois conseils de quartier avec un conseil de quartier Annappes/Brigode/Poste/Résidence, un conseil de quartier Ascq/Haute-Borne et un conseil de quartier Triolo/Cité scientifique. Cela permettra notamment d'apporter une attention particulière au secteur du Triolo, ce qui était aussi l'objectif de la majorité municipale.

En ce qui concerne le calendrier du renouvellement, nous avons souhaité nous donner du temps pour recueillir un maximum de candidatures car nous voyons bien que la crise sanitaire a conduit à un essoufflement de la participation et il y a une fatigue générale chez nos concitoyens. Nous avons donc voulu nous donner le temps de l'été pour un large appel à candidatures qui démarre dès demain et qui se prolongera jusqu'au 30 septembre afin de mobiliser largement. La liste des nouveaux conseillers de quartier sera ensuite entérinée lors du Conseil municipal d'octobre prochain. Les conseils de quartier seront installés dans la foulée.

Voilà l'essentiel des éléments que je souhaitais vous présenter aujourd'hui avec cette délibération et que je souhaitais vous faire partager. Peut-être encore un dernier petit détail. Nous en discutons tout à l'heure avec Lahanissa MADI par SMS : la charte et le règlement seront traduits en facile à lire et à comprendre pour permettre une plus grande accessibilité à toutes et tous. Voilà les principaux éléments. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Victor. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme BARISEAU et M. DELECROIX. Allez, Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

C'est moi en prem's ? OK. Nous voterons favorablement cette délibération. Dans le mandat précédent, il y avait une volonté, parfaitement assumée d'ailleurs par notre ex-collègue M. DUBOIS, de reprendre en main les conseils de quartier. Cela avait d'ailleurs été ses propos lors de la présentation de la précédente charte et cela avait valu, à l'époque, un vote contre de la part de mon groupe. Là, plutôt que de reprendre la main, j'ai le sentiment que vous tendez la main et c'est une satisfaction. On retrouve finalement un fonctionnement un peu normal : on retrouve les coordinateurs, les coordinateurs adjoints, les agoras qui avaient disparu.

Je vous ai entendu M. BURETTE. Vous avez dit qu'il s'agit de la première grande délibération pour la démocratie participative ; j'espère qu'il y en aura d'autres. Je pense notamment à un conseil des enfants. C'est quelque chose qui fonctionne très bien dans les autres Villes parce que c'est, en général, une instance très créative. Vous le savez, mon dada, c'est l'inscription de l'avis des conseils de quartier sur les délibérations ; pas toute évidemment mais celles qui concernent notamment les projets d'urbanisme des quartiers concernés. Pourquoi pas aussi un regard sur l'état

de notre voirie notamment son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite qui pourrait être confiée à ces mêmes conseillers de quartier voire aller jusqu'à, un jour, un référendum d'initiative citoyenne.

Je vais le dire tout de suite : les amendements du groupe ACCES seront acceptés puisque Mme SALANON avait elle-même formulé des avis assez similaires. Nous n'avons pas voulu déposer d'amendements mais nous les acceptons bien volontiers.

J'ai un regret, une déception : l'absence de budget participatif alloué aux conseils de quartier pour leur permettre de choisir et de décider de projets en lien avec la population concernée. Je pense que c'est l'étape suivante.

Donc après avoir repris en main, vous tendez la main. Nous donnerons donc un avis favorable sur cette charte et ce règlement intérieur c'est-à-dire sur les règles du jeu du fonctionnement de nos conseils de quartier. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci Mme BARISEAU. M. DELECROIX.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Merci. Dans l'ensemble, nous approuvons les changements apportés à la nouvelle charte des conseils de quartier qui reflètent des avancées positives et attendues en matière de démocratie participative. On peut citer notamment l'adoption du principe de parité, l'ouverture aux jeunes, les ateliers de quartier, les diagnostics en marchant. Nous sommes également satisfaits du déroulement de la concertation ayant abouti à son élaboration.

Cependant, cette charte peut encore être précisée et améliorée un peu. C'est dans cet esprit que nous avons déposé quelques amendements. Il s'agit d'amendements qui sont plutôt mineurs par rapport à l'ensemble du texte. Ils ne remettent pas en question les grands principes mais sont là pour essayer d'améliorer encore même si je pense que le travail qui a été fait en commission et dans des temps dédiés a porté ses fruits. Si vous le souhaitez, je peux présenter ces amendements après.

En tout cas, nous resterons attentifs à la mise en pratique du nouveau fonctionnement des conseils de quartier et plus généralement à la participation citoyenne. À voir dans les faits. Il est sûr qu'entre le règlement et son application, il y a des habitudes qui ont été prises et qui vont demander à être changées. Nous espérons que cela va aller dans le bon sens. Le texte qui est ici nous laisse penser que c'est plutôt bien parti.

Est-ce que vous souhaitez que je vous présente les amendements ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Si vous voulez, M. DELECROIX. Nous vous écoutons. Nous les avons sur table mais allez-y.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Le premier amendement porte sur la représentativité des conseils de quartier. Son esprit est de permettre un peu plus de fluidité, de participation et de dynamisme dans les conseils en faisant en sorte que l'on puisse entrer dans le conseil de quartier en cours de route s'il y a des places vacantes. L'idée est que si quelqu'un de très motivé vient d'arriver dans le quartier ou prend seulement conscience du fait que cela existe et a envie de le rejoindre et qu'il y a de la place de permettre cela.

Dans cette même logique, il y a une deuxième partie dans ce premier amendement qui consiste aussi à permettre aux suppléants d'assister aux réunions de coordination des conseils de quartier afin de faciliter la pérennisation. Comme cela a été évoqué, il y a des moments où les coordinateurs parfois arrêtent ou changent pour diverses raisons. La participation d'un suppléant permettrait la pérennité et le transfert d'informations voire une pluralité lors de ces réunions.

J'attends peut-être avant de présenter les autres ou j'expose les trois d'un coup ? C'est comme vous voulez.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Allez-y, allez-y.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Le deuxième consiste à ce que les avis et les propositions des conseils de quartier soient transférés à l'ensemble du Conseil municipal et pas uniquement à M. le Maire. L'idée est de permettre à tout le Conseil municipal d'être informé de ces avis et de ces propositions et aussi, comme cela a été évoqué juste avant par Mme BARISEAU, que ces avis soient annexés aux délibérations de manière plus systématique. Le texte propose que ce soit éventuellement annexé. Nous proposons que ce soit plutôt annexé systématiquement.

Le troisième amendement concerne les moyens accordés par la Ville. Nous pensons que ceux-ci sont plutôt mieux qu'avant dans cette nouvelle version et qu'ils sont plutôt améliorés. L'idée, c'est d'être plus affirmatif. Il est dit qu'on pourra octroyer. Nous préférons être certains que cela sera bien octroyé dans les faits et donc avoir une formulation plus ferme. On parle également d'un espace dédié pour les conseils de quartier sur le site de la Ville. Nous pensons qu'il serait aussi intéressant d'avoir des espaces plus physiques pour des questions d'accessibilité pour celles et ceux qui ne consulteraient pas forcément les sites web ; nous pensons aux mairies de quartier et aux panneaux d'affichage comme des endroits possibles pour que ces conseils de quartier puissent communiquer à un niveau local. C'est une partie de proximité de la démocratie que d'avoir des équipements de proximité.

Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci M. DELECROIX. Nous allons attendre le Maire pour passer au vote. Il n'y a plus d'autres interventions ? Non. Tu veux répondre, Victor ?

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Oui, merci. Je vais peut-être donner quelques éléments à Mme BARISEAU. Je prends acte de votre vote favorable et je vous en remercie. Le conseil des enfants est effectivement quelque chose qui est dans notre projet municipal. C'est quelque chose que volontairement nous ne prévoyons pas tout de suite parce que la charge, en ce moment, est importante sur les services concernés. À un moment donné, nous voulons bien faire les choses et pour cela, nous voulons nous donner le temps de le faire. Cependant, c'est quelque chose qui est prévu.

L'association des membres des conseils de quartier au diagnostic voirie accessibilité est quelque chose qui existe. Il y a d'ailleurs un partenariat sur le conseil de quartier d'Ascq avec Handifac. De mémoire, l'association a réalisé un diagnostic avec les membres du conseil de quartier pour faire remonter à la municipalité toutes les problématiques d'accessibilité voirie pour les personnes à mobilité réduite. Cela a, je crois, été transmis à Lahanissa MADI. Ce sont des choses sur lesquelles les conseils de quartier sont d'un précieux soutien. Maryvonne GIRARD m'indique que cela a été fait il y a quelques années avec la Cousinerie.

Referendum d'initiative citoyenne : nous n'avons pas les clés en main. C'est du ressort de la loi. Pour l'instant, ceux qui s'y sont frottés, notamment du côté de Grenoble, ont été retoqués par l'État. Le gouvernement a demandé au Préfet de saisir le tribunal administratif et ils ont donc été retoqués. J'entends votre souhait mais là encore, ce n'est pas de notre ressort.

Concernant le budget participatif, nous y pensons effectivement. Lorsque cela sera déployé, il y a la volonté que les conseils de quartier puissent eux-mêmes se saisir du budget participatif. Mais ce ne sera pas forcément un budget participatif des conseils de quartier mais ils pourront s'en servir comme d'autres citoyens.

Concernant les amendements, il n'y avait pas de souci pour nous sur la proposition d'amendement n° 1. Naturellement, l'enjeu est que, lorsqu'un conseil de quartier n'est pas complet, il puisse être complété le plus rapidement possible. La définition des adjoints des coordinateurs est qu'ils puissent être associés le plus possible. Il n'y a donc pas de difficulté particulière.

Sur les deux autres amendements, nous sommes réservés. Le deuxième concerne la transmission à l'ensemble du Conseil municipal. En fait, les conseils de quartier ne sont pas des lieux clos. Les réunions ne se font pas à huis clos. Les élus municipaux en sont membres. Ils ont donc l'information. Pour nous, il n'y a pas de sujet sur la transmission des avis des conseils de quartier. Il faut y participer, il faut être présent et participer aux débats.

Sur la question de l'annexion aux délibérations : cela était déjà inscrit dans la précédente charte. Effectivement, quand un avis est rendu par le conseil de quartier, il est indiqué dans la délibération qu'un avis a été rendu par le conseil de quartier. Pour autant, rendre obligatoire le fait que cela soit annexé risque de nous poser des soucis dans le calendrier des assemblées car nous voyons bien que les concertations se font parfois sur des délais très courts. Donc, rendre obligatoire l'annexion risque de nous poser plus de problèmes d'organisation qu'autre chose.

Pour autant, les avis sont connus de toutes et tous. Je pense qu'il s'agit plus d'une contrainte technique supplémentaire mais que cela ne joue pas sur le fond.

Le troisième amendement concernait la communication des conseils de quartier. Je pense qu'on ne parle pas tout à fait de la même chose. Il y a déjà des espaces dédiés aux conseils de quartier sur le site qui seront revus dans les prochains mois pour leur donner plus de visibilité dans leur fonctionnement, dans leur existence, dans les travaux qu'ils peuvent mener, dans les journaux de quartier qu'ils peuvent diffuser, dans les événements qu'ils peuvent créer. Les informations peuvent être relayées. De la même manière, il n'y a pas de difficultés à ce que ces mêmes informations qui seront présentes sur le site internet le soient sur un panneau d'affichage soit en mairie de quartier ou en maison de quartier. Cependant, ce ne sont pas des tribunes libres. Il y a un fonctionnement des conseils de quartier qui est réglementé par la charte, par le règlement intérieur. Ce n'est donc pas une tribune libre qui donnerait davantage d'espace d'expression à un conseil de quartier plus qu'aux élus du Conseil municipal. Pour nous, il ne s'agit pas d'un sujet puisque nous allons valoriser cette visibilité qui est importante mais il ne s'agit pas d'une tribune libre des conseils de quartier.

Concernant les moyens donnés aux conseils de quartier, c'est effectivement du cas par cas. Nous ne voulons pas nous enfermer dans une liste à la Prévert de moyens que nous donnerions au conseil de quartier. À chaque fois, nous nous adaptons. Je prends l'exemple du conseil de quartier de l'Hôtel-de-Ville/Pont-de-Bois où il y avait un souci d'accès à l'informatique de la part de ses membres. Un poste informatique a donc été mis à disposition de ceux-ci. De la même manière, des locaux existent pour les conseils de quartier dans tous les quartiers mais ceux-ci ne sont pas utilisés. Vous voyez, nous donnons parfois des moyens qui finalement ne répondent pas à des besoins. Encore une fois, nous nous adaptons au cas par cas c'est-à-dire que dès qu'un conseil de quartier a un besoin spécifique, nous l'entendons, nous essayons de nous y adapter et de lui donner les moyens de fonctionner correctement. S'enfermer dans une liste n'est donc pas forcément la meilleure des choses à faire.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Je peux me permettre, M. le Maire ? Lahanissa MADI nous regarde et a réagi. Elle m'appelle Victor. Je pense qu'elle s'est trompée. Elle me demande de te dire, puisqu'elle m'appelle Victor : nous travaillons déjà à la question de l'accessibilité au sein de la commission communale pour l'accessibilité universelle. Voilà, c'est tout.

M. DELECROIX.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Merci pour les réponses. Il y a un argument sur lequel j'ai un contre argument à présenter : encore faut-il avoir des élus dans tous les conseils de quartier si nous voulons pouvoir suivre leurs avis et propositions, ce qui n'est pas forcément le cas de tous les groupes. Permettre que ces avis et propositions remontent au niveau de tous les Conseillers municipaux, c'est s'assurer, y compris si on est intéressé par ce

qui se passe dans un autre quartier que celui dans lequel on habite, que tout le monde en ait vent.

Gérard CAUDRON, Maire

Là-dessus : d'abord, lorsque les élus ne sont pas très nombreux, ils vont à plus d'endroits. Les réponses que l'on envoie au Maire sont données à l'ensemble des Conseillers. Je dis cela pour défendre les élus car je ne voudrais pas qu'à un moment donné, et c'est quelquefois vrai par rapport aux services, que des citoyens que je salue, que je remercie, membres de Conseils de Quartier, qui ne sont pas élus, qui sont volontaires, qui viennent un moment, qui ne reviennent plus, aient finalement plus de rapidité ou plus de droits que les élus municipaux qui ont à gérer l'ensemble de la Ville. Quand nous avons des informations qui nous sont envoyées par des Conseils de Quartier c'est à moi de les donner aux élus et éventuellement à donner des explications pour que ceux-ci sachent de quoi il s'agit exactement. C'est juste là-dessus. Mon obsession concernant les conseils de quartier, parce que le risque existe, c'est que les conseillers de quartier, qui ne sont pas élus, aient, parce que ça arrange, parce que c'est la mode, parce que c'est tout ce que l'on veut, plus de droits alors que, même à Villeneuve d'Ascq, nous ne sommes pas tenus d'avoir des Conseils de Quartier. C'est volontairement qu'ils ont été créés au cours du mandat de Jean-Michel STIEVENARD et il a bien eu raison de le faire. Cependant, nous sommes dans une Démocratie électorale. Le centre de décision est ici. Je vous représente. Toutes les informations que je reçois, je les envoie à tout le monde. Il n'y a pas des informations qui sont filtrées. Je ne suis personnellement pas favorable au contact direct. Si vous le votez, je suivrai – je suis un « élu discipliné » – mais je pense que ce serait une erreur. Nous sommes élus pendant six ans. C'est dur. C'est long. Vous allez voir. Quand vous allez devoir ressortir de chez vous les soirs, les samedis, les dimanches, vous verrez que c'est un métier difficile. Je ne mets donc pas sur le même plan des conseillers de quartier et des élus. Je suis peut-être vieux jeu mais c'est comme cela. Ils envoient les informations au Maire et je les diffuse aux élus.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES

Bonsoir à tous. Je voulais apporter une précision sur l'amendement n° 3. Nous ne demandons pas des espaces de tribune libre. C'est surtout en lien avec l'espace dédié sur le site de la Ville et la fracture numérique et au fait que tout le monde ne va pas sur le site de la Ville. C'est pour que tout le monde soit au même niveau d'information. Ce n'était pas autre chose.

Gérard CAUDRON, Maire

Les conseils de quartier ont des journaux donc ils s'expriment. De par la loi, j'en suis même le directeur de la publication puisque c'est nous qui les finançons. S'il y avait quelque chose dans l'écrit qui ne serait pas conforme à la loi, c'est moi qui irait en correctionnelle. Il faut donc être aussi vigilant là-dessus. J'ai demandé aux services d'être vigilants. Ce n'est pas de la censure mais voilà, la loi est ainsi faite. C'est nous

qui les imprimons, c'est nous qui faisons et cela est vrai pour tout. De même que nous sommes responsables pour nos propres publications. Je rappelle aux nouveaux et aux anciens éventuellement, parce qu'un jour dans un article du groupe issu du FN qui mettait en cause entre guillemets parce que le tribunal en a jugé autrement une élue du groupe LR, que c'est moi qui a du passer une journée au Tribunal correctionnel avec une juge du haut de son perchoir qui m'a regardé en disant M. le Maire, vous devriez lire tout ce qui sort de la Mairie. J'ai dit oui, je lis tout ce qui sort de la Mairie, je vise tous les courriers mais je ne me sens pas le droit de censurer un article de groupe politique. Comme en plus, cela ne peut que me faire du mal, 9 fois sur 10, je préfère ne pas les lire. En plus, ce n'était pas une attaque contre moi mais entre groupes. Enfin, une attaque... Cette histoire a coûté cher à la Mairie en frais d'avocats et autres. Il faut donc être prudent. Il y a des lois et elles s'appliquent à tout le monde.

De toute façon, il n'y a pas de désaccord de fond entre nous. Si nous avons des conseils de quartier, c'est pour que cela fonctionne, c'est pour qu'ils soient, au mieux, une des expressions des citoyens ; je ne dis pas la seule car il y a des comités de quartier qui se créent, il y a aussi des gens qui individuellement interviennent, il y a des associations qui interviennent. Cependant, c'est important. Nous avons donc intérêt à ce que cela fonctionne. Nous avons intérêt à ce qu'ils aient les moyens de fonctionner. Y compris sur les désignations, nous aurions pu procéder autrement. Ils sont volontaires. C'est un choix. Dans d'autres Villes – je n'en citerai pas, il y en a de toutes couleurs politiques –, ils sont choisis par les majorités. Nous, pas du tout. Nous ne pesons pas sur les désignations des coordinateurs. C'est un choix politique, idéologique, je dirais même moral et éthique. Nous n'avons donc aucune raison de nous opposer à ce qu'ils puissent informer, à ce qu'ils puissent avoir des contacts, à ce qu'ils puissent avoir des moyens. Mais, comme le disait très justement Victor BURETTE, nous ne sommes pas obligés de tout écrire. Si à un moment donné, il y en a qui se sentent oubliés ou s'il y a un dysfonctionnement, on le signale et on le rectifie. Cela fonctionne au fur et à mesure.

Quant à l'avis sur les délibérations, nous l'avons marqué expressément dans nos chartes, le problème est que nous n'avons pas les mêmes calendriers et s'il faut attendre une réunion du conseil de quartier pour pouvoir passer la délibération, nous risquons d'avoir quelques difficultés. Ce soir, plutôt que dormir, reprenez le Conseil d'aujourd'hui et comptez le nombre de délibérations sur lesquelles un avis du conseil de quartier a vraiment un sens et vous verrez qu'il n'y en a pas beaucoup car nous sommes sur des domaines un peu différents. On a fait pendant plusieurs mandats des agoras. Finalement, les gens viennent quand ils sont directement concernés. Cependant, il est vrai que sur de grands sujets d'aménagement, sur l'agriculture périurbaine dont nous parlions tout à l'heure, je l'ai dit et je le répète une nouvelle fois, il ne suffit pas de décider d'acheter des produits de proximité pour nos cantines scolaires, il faut les trouver. Au début de la crise, j'ai demandé quel est l'agriculteur qui pouvait nous fournir des aliments que nous lui achèterions pour les donner aux gens. Nous n'en avons pas trouvé ou très peu. Notre objectif dans les prochains mois est de convaincre la MEL et de nous mobiliser pour que nous produisions.

C'est vrai aussi sur le domaine des circulations. Vous savez, quand vous consultez les gens dans un quartier entre ceux qui voudraient des pistes cyclables pour passer et ceux qui veulent garer leurs trois voitures devant chez eux parce qu'ils n'ont pas de garage, ce n'est pas si simple. Je revoyais sur un message auquel je voulais répondre tout de suite à des gens qui se plaignent qu'à la place de deux maisons, il se construira un immeuble mais la loi l'autorise. Si un propriétaire vend à un promoteur, le terrain constructible ne tient pas compte des densités. C'est constructible ou cela ne l'est pas. Cela a été considérablement allégé. Le plan local d'urbanisme est considérablement plus léger que ce que l'on appelait avant le POS (Plan d'occupation des sols). Et, quand vous avez sur un secteur urbain des maisons qu'un promoteur rachète souvent bien cher aux propriétaires pour construire un immeuble à la place – nous avons reçu un projet rue des Fusillés sur deux maisons qui sont pourtant chouettes. Vous n'avez pas de vrais pouvoirs en tant que Mairie là-dessus, parce que c'est le droit de propriété et parce qu'un propriétaire a le droit de vendre sa maison à un promoteur et que le promoteur quand il est propriétaire du terrain, il a quasiment le droit de faire n'importe quoi même si, et je l'ai dit, dans certains cas, je vous en préviens, je n'hésiterai pas dans les prochains mois à refuser des permis, même si je sais que je serai condamné par le tribunal administratif. Si nous ne mettons pas un coup d'arrêt, la ville est tellement attractive que partout, au fur et à mesure des collectifs pourront remplacer des maisons. En plus, quand vous êtes dans une rue où il y a des maisons, s'il y en a deux qui sont remplacées par un immeuble, les deux sur le côté ne veulent pas rester. C'est comme cela que sur le grand boulevard entre Roubaix et Croix, j'ai connu l'époque où c'était de vieilles maisons bourgeoises qui étaient là et maintenant ce sont des résidences tout le long parce que s'il y en a une qui part, ceux qui habitent à côté ne veulent pas rester. Rue Jean-Jaurès, nous avons failli avoir la même chose entre le Grand Boulevard et la RN 227 avec une maison qui s'est vendue pour faire un immeuble. Nous l'avons préemptée. Nous avons eu le droit de le faire à l'époque sans motif car pour préempter, il faut maintenant un motif et ce n'est pas si simple à justifier. À l'époque, c'était plus simple, on préemptait, on achetait. Nous avons fait la clinique Jean-Varlet à cet endroit. Résultat, il n'y a plus un immeuble qui a été construit tout autour.

C'est donc tout cela qu'il faut bien intégrer. C'est pour cette raison que je dis que dans un premier temps, il faut marquer le coup. Je le dis aux membres de l'opposition qui nous demandent pourquoi il n'y a pas déjà de l'argent pour ceci. Dans « ces jours d'après », il faut marquer le coup. Cela ne coûte rien, c'est de la politique. Il faut décider. Après, il faudra payer. Cependant, dans un premier temps, il n'y a pas à payer. Refuser un permis de construire, il n'y a pas à payer. Mais, le jour où vous êtes condamné, vous pouvez l'être à des indemnités ou à des amendes et là, il faut payer et c'est construit. Ce que l'on peut parfois espérer, quand on a des élus et des services comme Vincent BALEMENT à la fois de bon sens et pugnaces, c'est que lorsque l'on va les voir et qu'on leur explique qu'ils peuvent gagner mais que s'ils gagnent, nous les retrouverons au tournant à Villeneuve d'Ascq, cela les calme parfois un peu. C'est comme pour les bâtiments communaux, on peut faire plus beau ou moins laid sans que cela ne coûte plus cher. Je vous demande de regarder en Centre-Ville s'il y a une densification, l'immeuble qui se construit à la

place de l'ancienne station d'essence et d'aller du côté d'Humacité ou du côté d'EuraTechnologies et vous verrez ce que les mêmes promoteurs construisent par rapport à ce que nous arrivons à laisser construire. Ce n'est pas n'importe quoi même si nous n'avons pas le pouvoir. Je vois, les immeubles qui ont été construits par les propriétaires des anciens locaux de France Télécom ne sont pas laids. De plus, ils vont profiter des services publics, ils vont « donner du chiffre » aux commerçants. En revanche, quand ils nous ont demandé de détruire « le moulin à café », nous leur avons dit non. Quand ils ont voulu construire autour, devant, nous leur avons dit non. Quand la CARSAT voulait détruire leur bâtiment des années 70, nous lui avons dit non. Ils pouvaient passer outre mais c'est tout de même compliqué d'entrer en conflit. Quand on s'y met tous et quand tout le monde suit bien les dossiers, on a plus de possibilités d'arriver à un bon résultat.

Il faut voter sur les amendements. Le 1, nous le votons. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Il est adopté.

Le premier amendement du groupe ACCES est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Pour les 2 et 3, il y a eu des propositions de modification ou ils sont refusés ? Victor.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Le 2, nous le refusons. Le 3, si le sens est de dire que dans les mairies de quartier et maisons de quartier, il y a un endroit où on retrouve les mêmes informations que celles qui figurent sur le site Internet, je pense au journal pour dire qu'il y a l'AG (Assemblée générale), etc...

Gérard CAUDRON, Maire

Ce que nous pouvons faire c'est retraduire dans les termes que j'ai dits c'est-à-dire qu'il faut leur donner tous les moyens d'expression possibles conformes à la loi et aux règles qui président. C'est comme pour les locaux. À la Mairie du Breucq, il y a un local mais je ne suis pas sûr qu'il soit souvent utilisé.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Jamais.

Gérard CAUDRON, Maire

Et puis, il faut partager nos locaux. Quand on va aménager l'Hôtel de Ville, nous n'allons pas reconstruire 50 000 m² ou même en conserver autant. Le travail n'est plus le même.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Nous pouvons voter sur le 2.

Gérard CAUDRON, Maire

Le 2. Nous votons contre ? Qui est d'avis d'adopter l'amendement 2 le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

Le deuxième amendement du groupe ACCES est rejeté (les 38 élus du groupe EPVA ayant voté contre, les 7 élus du groupe ACCES ayant voté pour, les 4 élus du groupe NVA s'étant abstenus).

Gérard CAUDRON, Maire

Le 3 modifié tel qu'indiqué. Nous vous en donnerons la rédaction définitive après mais nous sommes d'accord sur l'idée. D'accord ? Moyennant quoi nous pouvons voter...

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Pour.

Gérard CAUDRON, Maire

Bon. Nous pouvons voter pour.

Le troisième amendement du groupe ACCES est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Il faut voter la charte modifiée par les amendements. Qui s'abstient sur la charte telle que modifiée ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je le redis encore une fois : il faut être souple car ce que nous prévoyons aujourd'hui, dans un an avec les temps nouveaux, il faudra l'adapter, l'aménager au fur et à mesure. Il faut répondre aux besoins citoyens et aux besoins d'information qu'ils ont. Les gens sont paumés, il faut les aider. Ce n'est pas pour autant que nous devons leur donner des droits que nous n'avons pas nous-mêmes.

Merci Victor. C'est encore à lui.

XV. AFFECTATION DES SUBVENTIONS DESTINEES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE QUARTIER ET ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une première affectation de subventions pour les associations qui œuvrent dans l'animation des quartiers pour un montant total de 5 600 €. Cinq associations sont concernées :

- Genêts en fête, que l'on ne présente plus, pour 1 500 € ;
- L'association APE La Fontaine pour 800 € qui peut susciter une petite interrogation. Pourquoi une APE ici ? Tout simplement parce que ce sont eux qui portent les allumoirs sur le secteur Nord de la ville qui sont organisés avec l'Amicale laïque ainsi que le centre social Flers-Sart ;
- Aux Cousinzins qui travaillent sur un café citoyen sur le secteur de la Cousinerie avec une subvention de 800 € ;
- le conseil citoyen. Il s'agit d'une nouvelle subvention. Il n'en avait pas l'année dernière. Nous lui proposons une subvention de 500 € pour cette année ;
- Ascq in love qui est une association sur le secteur d'Ascq qui monte beaucoup en puissance depuis ces derniers mois et notamment au cours de cette crise sanitaire et qui œuvre dans le domaine de la solidarité, de l'animation, de la solidarité entre voisins, de l'information aussi. Elle fait œuvre utile. Elle œuvre aussi dans le domaine de la solidarité car elle a fait beaucoup de collectes alimentaires en direction des étudiants.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

M. le Maire, sur cette délibération, nous souhaiterions avoir un complément d'information, si possible, en trois points : qu'est-ce qui est prévu pour les vacances d'été dans nos quartiers villeneuvois, surtout dans ceux politique de la ville au vu des conséquences véritables de cette crise sanitaire sur la santé mentale de nos jeunes ? Deuxième point : ne pourrait-on pas associer dans le dispositif de nos quartiers d'été la notion de vacances apprenantes car nous savons aujourd'hui que beaucoup de nos jeunes n'ont pas vraiment eu le temps de maîtriser tout le programme ? Est-ce qu'il sera également possible pendant ces vacances de proposer quelques heures d'étude ? Dernier point : si les conditions sanitaires le

permettent, les colonies de vacances seront maintenues. Serait-il possible dans ces colonies de trouver un moment pour aider nos jeunes surtout ceux des quartiers QPV ? Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Merci M. le Maire. Je vais parler du quartier du Pont-de-Bois où l'été dernier, nous avons fait beaucoup de choses en prenant évidemment des distances, en mettant des masques. Nous avons maintenu la fête qui a lieu tous les ans qui se termine avec le cinéma de plein air. Celui-ci a aussi été maintenu. Je pense que sur le quartier de la Résidence, cela a été un peu pareil.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas un peu. Ça a été pareil. Ils ne sont pas meilleurs qu'à la Résidence.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Non, non, ce n'est pas ce que je voulais dire. Non, non, au contraire.

Gérard CAUDRON, Maire

Non pas au contraire.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

C'est pareil. On est pareil. Je ne vais plus rien dire... Nous avons maintenu. J'habite le Pont-de-Bois donc je connais des gamins qui sont des habitués de la maison Jacques-Brel ainsi que les habitants, évidemment. C'est un besoin pour eux que nous maintenions les choses et nous l'avons fait l'année dernière malgré la crise sanitaire avec évidemment beaucoup de restrictions mais nous avons tout de même maintenu beaucoup de choses.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui et il y a tout ce qui rentre dans le cadre de la politique de la ville. Je pense que nous avons les projets définitifs qui ont été retenus...

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Non pas encore.

Gérard CAUDRON, Maire

Dès que nous les aurons, nous les donnerons à l'ensemble du Conseil. C'est pour cette raison que je me suis permis d'intervenir tout à l'heure quand on a parlé des centres de loisirs dans la Ville et de leurs capacités telles que les services, avec talent, les ont arrêtées en disant que s'il y a des dépassements, parce que ce sont souvent dans ces quartiers les plus difficiles que les inscriptions se font le plus tard, il faut que cela nous remonte afin que nous trouvions des solutions car nous ne laisserons pas des gens à la rue. Le seul problème sur lequel je ne sais pas ce que

nous pouvons faire, c'est pour les aides à l'enseignement pendant l'été. Nous, nous ne pouvons pas ; nous ne sommes pas enseignants.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Juste un mot sur le dispositif vacances apprenantes qui a été initié par le ministère. Un exemple concret : la Ville, l'année dernière, a accompagné le lycée Queneau à hauteur de 7 000 ou 8 000 €. Autour de la table : une vingtaine d'enseignants, le LaM, la médiathèque, l'OMJC, toute une série d'acteurs culturels. Le projet a été monté. Le rectorat l'a retoqué considérant que ces vacances étaient apprenantes mais aussi accompagnées d'activités culturelles et que ce n'était pas l'essence de vacances apprenantes. C'est tombé d'une brutalité inouïe. Tout a été balancé et c'est toute l'hypocrisie gouvernementale sur le dispositif qui s'est incarnée dans ce quartier du Pont-de-Bois.

Gérard CAUDRON, Maire

Farid.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Merci M. le Maire. Je voudrais tout de même rappeler à Innocent ZONGO que Villeneuve d'Ascq, l'été, n'est pas une ville morte notamment dans les quartiers prioritaires. Je rappelle, comme l'a souligné M. le Maire, que nous avons tout de même des centres aérés, des centres sportifs, des centres à thèmes, des CAL préados qui se situent dans les quartiers de la Résidence et du Pont-de-Bois, donc des quartiers prioritaires. À cela va s'ajouter une réelle volonté des clubs sportifs parce qu'ils sont conscients qu'il faut relancer l'activité sportive. Je rappelle qu'à partir de demain, les activités pour les mineurs sont autorisées de manière normale avec les contacts. Depuis une semaine, je suis destinataire de nombreux messages des présidents, des dirigeants qui, bien entendu, profitent de cette opportunité pour tenter de relancer un peu l'activité. Ce qui est clair c'est que celle-ci ne va pas s'arrêter le 30 juin ou le 7 juillet. D'ailleurs, j'ai une rencontre qui est prévue mercredi avec Mme DRAME de la Préfecture. Je ne sais plus comment s'appelle la personne dans mon service qui suit ces questions-là. Cette année, la Préfecture, parce qu'elle a enfin compris qu'il fallait aussi porter des financements sur ce type d'animations, fait un appel aux clubs sportifs pour animer dans les quartiers prioritaires des initiations, des découvertes d'activités pour justement permettre leur promotion et aussi animer ces quartiers. Nous allons donc mettre en place tout au long de l'été, entre juillet et août, un programme d'animations sportives avec les clubs dans les quartiers prioritaires de la ville. Il y en a déjà une dizaine qui a répondu à cet appel. Ce sera donc au Pont-de-Bois, à l'Hôtel-de-Ville et à la Résidence. Nous allons prévoir des animations qui sont vraiment portées par nos clubs avec un soutien financier de la Préfecture et bien entendu de la Ville. Je rappelle aussi qu'il y a près de 500 gamins qui vont partir en centres de vacances, que les tarifs sont vraiment minimes. Par exemple, une famille qui est QF1 (quotient familial), paye 63 € pour un séjour qui dure trois semaines, l'hébergement, les déplacements, les activités

comprises. On ne peut pas trouver moins cher.

Quand on additionne tous les éléments (les centres de vacances, les centres aérés, les centres sportifs, les centres à thèmes, les animations qui vont se faire dans les quartiers, les centres préados), on ne peut pas dire que les quartiers prioritaires de la ville sont dépourvus d'animations l'été.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

M. le Maire, cela n'est pas le sens de ma question. Je sais qu'il y a des activités, des animations qui sont faites dans ces quartiers-là. Je parlais simplement du fait que lors de la pandémie, tous ces enfants de ces quartiers populaires n'ont pas eu l'enseignement, la base fondamentale ; ce ne sont pas les seuls. Je demandais ce qu'il était possible de faire. Je n'ai pas la solution. Je pose la question.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai cru comprendre que vous aviez été élu sur une liste gouvernementale. Demandez-leur de faire leur boulot aussi et de ne pas faire le contraire de ce qu'ils annoncent. Permettez-moi de vous le dire tout de même parce qu'il y en a aussi un petit peu ras-le-bol d'entendre des annonces à la télé et apprendre après qu'on nous coupe l'herbe sous le pied et bien entendu qu'on ne nous donne jamais les moyens.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Ce n'était pas le sens de ma question.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui mais c'est ma réponse. Le socialiste que vous fûtes et le macroniste que vous êtes aujourd'hui peut entendre ma réponse...

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Je n'étais pas le dernier à partir. Vous êtes parti bien avant moi.

Gérard CAUDRON, Maire

Non mais c'est tout à fait votre droit sauf que moi je suis resté social démocrate.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Bien sûr. Mais vous êtes parti bien avant moi du Parti socialiste.

Gérard CAUDRON, Maire

Sauf que ce qui n'est pas de votre droit, c'est de nous reprocher les conséquences de décisions de ceux que vous avez rejoint.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Je ne reproche pas, s'il vous plaît...

Gérard CAUDRON, Maire

... de la politique de l'État.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Je ne reproche pas, M. le Maire, je posais une question qui visait à savoir s'il y avait un complément. Je sais que la Ville fait beaucoup pour l'animation. Vu la difficulté que ces élèves, que ces gamins ont dans les quartiers difficiles, que pouvons-nous faire pour les aider pour peut-être rattraper quelque chose au niveau de l'enseignement ? C'est tout. Je n'ai pas la solution. Je n'ai pas dit que la Ville ne fait pas grand-chose. Elle en fait beaucoup pour l'animation.

Gérard CAUDRON, Maire

Pour l'enseignement, Sylvain ESTAGER vous a répondu. Vous connaissez le ministre mieux que moi. Téléphonnez-lui.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Vous le connaissez mieux que moi, M. le Maire.

Gérard CAUDRON, Maire

Moi je suis resté socialiste.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Vous n'êtes pas socialiste, vous êtes parti avant moi.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, non, non. Entre quitter un parti et changer de camp, il y a une différence.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Propos inaudibles.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais c'est votre droit, M. ZONGO. Oh là là ! Et il y en a de pires. Quand je vois le Ministre de la Santé, quand je vois le porte-parole du gouvernement et quand j'en vois quelques autres, il y a pire que vous. Et puis, je vous aime bien en plus.

Cette délibération est votée sans opposition. Nous sommes bien d'accord.

XVI. TARIFS DES SORTIES EXCEPTIONNELLES PROPOSEES AUX AINES – ANNEE 2021

Gérard CAUDRON, Maire

Je pense que c'est le tarif des sorties ; ce n'est pas exceptionnel.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Oui, c'est reparti. Il faudra un jour que l'on m'explique pourquoi c'est exceptionnel ou traditionnel. Les « exceptionnelles » sont les sorties payantes et les « traditionnelles » sont les gratuites. Je n'ai jamais compris la cohérence entre les deux termes mais peut-être qu'un jour on va y arriver en supprimant tout simplement les termes « exceptionnelles » ou « traditionnelles ».

Juste avant de présenter la délibération, je voulais rappeler – je pense que vous l'avez vu dans les médias – qu'aujourd'hui et pendant 15 jours, nous allons distribuer plus de 4 000 colis en direction des aînés de plus de 63 ans. Je voulais saluer le travail de la Direction des sports, culture, jeunesse avec tous les distributeurs qui se mobilisent. Ce sont à peu près 400 colis distribués tous les jours. Une belle organisation. Une cohésion d'équipe et un engagement, une motivation pour l'intérêt du service public en direction des aînés. Je voulais les féliciter pour cet exploit. 4 000 colis. Certaines communes que je ne mentionnerais pas se satisfont de 1 000. Nous, nous l'avons multiplié par quatre.

Concernant la délibération, il s'agit d'approuver les tarifs des sorties. Il s'agit de sorties sur deux jours. Les tarifs sont fixés en fonction du nombre de participants et en regard du quotient familial. Il est donc demandé d'approuver les tarifs ci annexés.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui.

Catherine BOUTTE, groupe ACCES

Bonjour à toutes et tous. Nous nous réjouissons de ce tableau et de la mise en place d'un échelonnement des tarifs de ces sorties exceptionnelles proposées aux aînés en fonction des revenus. C'est une évolution qui va dans le sens de ce que nous avons débattu lors de la commission, que nous appelions de nos vœux. Elle nous semble donc aller dans le bon sens. Néanmoins, nous aurions souhaité la mise en place d'un plafond afin que les plus hauts revenus contribuent à hauteur des frais engagés au même titre que les extérieurs à Villeneuve d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous savez, d'une manière générale, que ce soient pour les crèches, les cantines,

les centres de loisirs, si d'une part on met au coût, cela peut être très cher. D'autre part, tant que l'on manie prudemment le critère des ressources, on y arrive mais si on veut en faire l'alpha et l'oméga... Vous savez, pour le reste à vivre d'une famille, qu'elle soit aînée ou autre, il n'y a pas que le revenu fiscal déclaré, c'est plus compliqué que cela. Les situations sont différentes. Donc, faute de vouloir, comme certains peut-être, mettre en fiche tout le monde... Est-ce qu'une personne qui se déclare seule l'est véritablement ? J'ai connu l'époque, il y a 40 ans, où l'administration allait parfois chez des femmes seules pour vérifier qu'il n'y avait pas deux oreillers dans le lit. Aujourd'hui, le moyen c'est de conjuguer une progressivité en fonction des revenus déclarés sans avoir un effet de rejet injuste à partir d'une certaine hauteur. J'ajoute enfin que lorsque l'on va trop loin, on crée des ghettos, or une des richesses de nos services publics villeneuvois – je pense aux centres de vacances –, c'est qu'il y a à la fois des enfants ou des jeunes de familles qui ont les moyens et d'autres qui n'en ont pas du tout. Si vous jouez trop sur les revenus, vous recréez comme à Roubaix les centres de loisirs au Parc des sports. C'est gratuit, on y vient mais ce sont tous les mêmes et pas les autres. C'est effectivement un choix politique. Nous l'assumons et nous ne le changerons pas.

Cependant, j'ai bien noté que vous avez contribué à notre réflexion à défaut de prendre notre décision puisque nous faisons tout de même tout cela depuis un certain temps. Vous gardez un point de désaccord là-dessus. Il est légitime. Encore une fois, tout désaccord est légitime. Maintenant, il s'agit de savoir si vous votez ou non cette délibération. Qui s'abstient ? Donc vous vous absteniez. Donc vous ne voulez pas que ces gens partent. Parce que si tout le monde s'abstenait, il n'y aurait pas de séjour. Il faut savoir que l'avantage de la minorité, c'est que cela n'a aucune importance sur le résultat. Cependant, heureusement qu'il y a une majorité sinon des gens qui ont envie d'aller dans les châteaux de la Loire, dans des musées, à Saint-Valéry-en-Caux, à Anvers ou à Strasbourg pour les marchés de Noël ne pourraient pas parce que cela ne serait pas voté. Voilà.

Catherine BOUTTE, groupe ACCES

Je pense que vous détournez tout de même un peu le sens de nos propos. Il n'était pas du tout question ni de créer des ghettos...

Gérard CAUDRON, Maire

Mais non, je ne détourne pas, je plaisante.

Catherine BOUTTE, groupe ACCES

... Ni de priver certaines personnes de ce voyage. Cependant, nous pensons qu'arrivé à un certain niveau de revenus, est-ce que nous avons encore vraiment besoin de les aider avec de l'argent public. Voilà, c'est juste ça. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais oui, on a encore besoin, Valérie QUESNE le rappelait tout à l'heure, tout simplement de plaisir. Est-ce que ces mêmes gens ont besoin d'un coffret

gourmand ? Non, ils n'en ont pas besoin. Ils ont les moyens de l'acheter. Il n'empêche que un, ils sont contents de voir quelqu'un qui vient sonner à leur porte parce que souvent ils ne voient personne et deux, cela fait toujours plaisir. C'est comme les mamans quand elles reçoivent à la fête des écoles un objet qui a été fabriquée pendant l'année et qui sont en plus obligées de dire que c'est beau... C'est comme ça. La vie est aussi faite de ça. Moi, j'ai encore dans ma bibliothèque des objets que mes filles me faisaient quand elles avaient cinq ans et elles en ont 25 et 22. J'en ai même encore de mon fils qui en a 51. Bah voilà, la vie est faite aussi de tout cela. D'ailleurs, le problème que nous allons devoir nous poser l'année prochaine, quand nous allons refaire les banquets, concerne ceux qui n'y viendront pas. Il y avait 2 000–2 500 personnes qui venaient aux banquets. Là, c'est 4 000. Qui reçoivent un coffret gourmand Donc, est-ce qu'on revient à avant ? Est-ce que l'on conjugue ? Qu'est-ce que l'on fait ? Nous allons devoir nous interroger si nous voulons relancer la vie et cela aura des coûts. Mais bon, voilà.

Vous savez, je crois que c'est François HOLLANDE qui a dit quand il a été élu Président de la République non pas « salauds de riches » mais cela revenait un peu à ça. Résultat : il n'a pas pu se présenter aux élections suivantes. Il faut donc tenir compte des gens comme ils sont. Le tout c'est de ne pas écarter les gens qui n'ont pas les moyens. En plus, il y a des effets de seuil.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

C'est ce que nous expliquions un peu sur le ton de la boutade en disant que nous n'étions pas sur la politique de Robin des Bois : prendre aux plus riches pour donner aux plus pauvres. Cependant, en cumulant comme cela, en taxant certaines personnes au plus haut, nous allons les éliminer de toutes les activités que nous pouvons proposer. Ce n'est donc vraiment pas juste non plus d'arriver à cette politique-là. Maintenant, je suis tout de même étonnée de votre réaction parce que nous en avons parlé en commission. Nous avons tout de même été à l'écoute de vos remarques et nous avons dit que nous regarderions, car c'est la première fois, quel type de population va s'inscrire sur les voyages. Aujourd'hui, nous arrivons presque à saturation. Nous avons des difficultés à inscrire encore. Nous allons voir ce qui se passe. Nous avons dit que nous ferions une analyse puis un retour. Maintenant, vous vous abstenez. C'est tout. Cependant, nous avons tout de même évoqué le fait d'étudier vos réflexions. C'est tout.

Gérard CAUDRON, Maire

Non mais ça leur changera avant que cela me revienne.

Sur cette délibération, il y a des abstentions. Vous à Droite, vous faites quoi ? Je n'ai pas noté. Vous vous abstenez ? Vous votez ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Nous votons.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est parce que je ne voulais pas me tromper. Voilà pour les sorties payantes. Ce n'est pas exceptionnel. Ce n'est pas traditionnel. Il y a des sorties qui sont gratuites et il y en a qui sont payantes. Les sorties qui sont gratuites le sont pour tous riches ou pauvres. C'est l'esprit de la Ville. Nous pouvons avoir 45 % de logements sociaux et travailler aussi avec et pour des citoyens de Brigode ou du Nord de la ville. C'est comme ça. Et c'est pour cela que peut-être aussi nous n'avons pas heureusement encore exactement les mêmes problèmes que ceux que nous voyons tous les jours à la télévision ailleurs. Vous savez, c'est un travail de longue durée et il n'y a pas de solution miracle en rien, ce sont de petites choses qui s'additionnent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe ACCES).

NB : pour le sorties à venir, le service Aînés doit trouver une autre appellation que « traditionnelles » ou « exceptionnelles » pour qualifier ces sorties.

XVII.CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2021/2023 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE BENEVOLES ŒUVRANT AUX LOISIRS DES AINES VILLENEUVOIS (ABLAV)

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Il s'agit de renouveler une convention triennale. J'avais expliqué il y a quelque temps que l'ABLAV a été créée lors du transfert des activités socioculturelles qui étaient délivrées par le CCAS via la Ville et nous avons rencontré un problème puisque les bénévoles, toutes classes sociales confondues pour le coup, proposaient des ateliers selon leurs compétences. Nous nous sommes rendu compte que les personnes qui bénéficiaient de ces ateliers n'étaient pas assurées. Les bénévoles avaient dit qu'il était hors de question pour eux de prendre des assurances. Il a donc fallu créer une association pour permettre de continuer ces activités au sein de la Maison des aînés. Nous avons tout de même encadré afin que nous ne perdions pas la main et qu'il y ait vraiment un partenariat avec cette association. C'est l'objet de cette convention. Elle a été passée il y a trois ans. Aujourd'hui, elle doit être signée à nouveau par le Maire et la présidente de l'ABLAV.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. SEJOUR CHANTIER JEUNES DU 1^{ER} AU 8 JUILLET 2021 A LA FERME DE LA DONNE

Gérard CAUDRON, Maire

Il ne s'agit pas des centres de vacances mais des chantiers jeunes.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Oui M. le Maire. Encore une fois, je suis fier d'affirmer qu'à Villeneuve d'Ascq, la jeunesse a été, est et reste une orientation majeure de nos politiques particulièrement celle en difficulté, celle qui était exposée tout à l'heure par Innocent ZONGO. Il s'agit effectivement ici d'un séjour de rupture – je préfère dire un séjour chantier jeunes – qui est une des composantes de notre politique jeunesse. Depuis plusieurs années maintenant, le service de prévention de la délinquance en lien avec la Maison des Genêts organise deux séjours de rupture : le premier qui est présenté dans cette délibération aura lieu début juillet, le second aura lieu en septembre dans un lieu qui reste encore à définir.

Ici, le séjour aura lieu du 1^{er} au 8 juillet. Neuf jeunes seront encadrés par un éducateur spécialisé du service prévention de la délinquance, un animateur d'insertion prévention jeunesse de la Maison des Genêts et un guide de haute montagne. Ces jeunes sont repérés par les encadrants au cours de l'année. Il s'agit de jeunes pour lesquels nous supposons qu'un tel séjour sera bénéfique. Il s'agit de jeunes avec des problématiques d'insertion, d'addiction ; certains ayant eu parfois quelques soucis avec la justice.

Ces séjours reposent sur trois axes autour de la vie en collectivité :

- le travail, la notion de l'effort. Chaque année, ils sont sur un chantier, réhabilitent des équipements municipaux qui sont diagnostiqués par nos services techniques. Cette année, ils vont réhabiliter la grange de la ferme de la Donne ;
- l'activité physique avec cette volonté de faire un travail physique sur eux-mêmes, cette notion de l'effort. Nous avons souvent des jeunes qui sont en perte de confiance. Ce travail physique leur permet de retrouver une certaine confiance ;
- un travail individuel avec les encadrants dont l'objectif est vraiment de travailler sur leur avenir, leur insertion, leur projet personnel.

Ces séjours ont vraiment démontré leur efficacité car depuis plusieurs années, l'immense majorité de ces jeunes qui ont participé à ces séjours ont pu avoir un avenir positif : trouver des chantiers d'insertion, trouver des issues favorables en termes d'insertion professionnelle, se reconstruire. J'ajoute que ce séjour ne s'arrête pas à l'issue du chantier. Ces jeunes sont suivis en amont, pendant et après. Il s'agit vraiment d'un outil très intéressant, très pédagogique, qui a porté ses fruits.

Je voudrais, pour terminer la présentation de cette délibération, remercier les partenaires qui participent vraiment à ce projet : le service de Prévention de la délinquance, la Maison des Genêts, la mission locale, le Pôle emploi, le foyer des jeunes travailleurs qui nous aident à travailler sur des solutions aux problématiques liées au logement, l'UTPAS (Unité territoriale de prévention et d'action sociale) pour le suivi de certains jeunes et de leur famille, le CCAS pour le suivi également de certains jeunes et de leur famille, le CNP (Conseil national professionnel de spécialité) pour le suivi psychologique des jeunes lorsque cela est nécessaire et le Cédragir pour le suivi des jeunes ayant des addictions lorsque cela est nécessaire.

J'ai déjà rencontré cinq des neuf jeunes qui feront partie de ce groupe, il y a une quinzaine de jours. Cela a donné lieu à un échange vraiment très intéressant. J'aurai l'occasion de les rencontrer sur place puisque j'irai en fin de séjour passer une nuit et une journée avec ces jeunes.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Farid. C'est du beau boulot. Cela fait partie de toutes les petites choses qui ne nous évitent pas à 100 % des débordements mais qui y contribuent. J'ai toujours dit dans une ville, ne prenez pas les chiffres, ils ne valent rien. Vous avez 20 000 jeunes. Sur ceux-ci, il y en a 19 600 qui ont les mêmes problèmes que vous et moi quels que soient nos âges. Il en reste 400. Parmi ceux-ci, il y en a 50 qui retombent toujours quoi que vous fassiez. C'est selon que les 350 restants basculent dans les 50 ou rejoignent les 19 600 que vous allez ou non passer de problèmes que nous avons à l'immense problème que d'autres ont. Ça, a toujours été ma philosophie depuis plus de 40 ans maintenant. J'espère que cela continuera. Je le redis car j'ai moi aussi au travers de la gorge ces discours sur les riches, qui devraient payer beaucoup plus pour faire le voyage : la mixité sociale dans une ville suppose qu'il y ait des gens qui n'aient pas tous les mêmes revenus, les mêmes métiers, la même histoire, les mêmes études et il ne faut pas écarter ni les uns ni les autres. On peut faire les deux en même temps. Un jour cela sera peut-être compris mais si vous ne le comprenez pas, allumez votre télé ce soir, vous verrez ce qui s'est passé hier, avant-hier dans certaines villes, ce qui va se passer ce soir et cette nuit. J'ai eu une lettre aujourd'hui des pompiers qui nous disent qu'ils exigent par convention que, quand ils vont quelque part, la police municipale les suive, ce à quoi nous allons leur répondre que s'il y a besoin d'avoir un soutien armé, c'est la police nationale qui doit le faire car c'est vraiment grave.

M. GUERIN.

Dominique GUERIN, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je salue vraiment cet accompagnement qui a été mis en place. Juste deux questions vraiment ouvertes : comment le nombre de jeunes est déterminé ? Est-ce que c'est uniquement une question budgétaire ou est-ce qu'il y a aussi une vraie réflexion pédagogique ? Comment sélectionnez-vous les neuf jeunes qui vont partir dans la Drôme ?

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Si on veut vraiment faire un travail éducatif de qualité, il faut que le groupe soit vraiment limité. Nous ne pouvons pas partir avec 20 jeunes. Nous ne sommes pas dans un centre de vacances. L'objectif n'est vraiment pas d'offrir une prestation centre de vacances même si nos centres de vacances ont un volet éducatif tout de même assez important. Là, nous sommes vraiment sur du travail individualisé, donc il faut vraiment des petits groupes avec un éducateur spécialisé et un animateur insertion prévention.

Ce sont des jeunes qui sont identifiés par le service prévention de la délinquance. Ils sont suivis et accompagnés par nos services et par nos partenaires qui travaillent sur la prévention. C'est un travail qui débute quasiment un an avant. Il y a cette volonté que les jeunes participent aussi à l'autofinancement. Ils ne payent pas le séjour. Il y a un chèque de caution de 30 ou 40 € mais c'est symbolique. Il n'y a donc pas de participation financière mais il y a une volonté de les faire participer à l'autofinancement. Cette année, avec la crise sanitaire, il a été un petit peu compliqué d'aller vendre des gâteaux un peu partout. Il y a vraiment un travail d'identification de ces jeunes qui est fait avec nos partenaires, nos services. Il s'agit de jeunes dont nous sommes sûrs que la vie en collectivité ne va pas poser trop de soucis. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons des jeunes qui ont parfois des soucis d'ordre judiciaire. Il est clair que nous n'allons pas prendre des jeunes qui ont des problèmes tels que la vie en collectivité ne sera pas possible. Il y a donc un gros travail qui est fait en amont avec ces jeunes. Parfois, nous en avons qui se désistent au dernier moment – cela arrive malheureusement – parce qu'ils n'ont plus envie ou parce qu'ils ont décroché. Cela arrive rarement. Il faut vraiment souligner ce travail qui est fait en amont. Ce n'est pas une sélection qui est faite comme cela au hasard. Il y a un vrai travail qui est d'abord fait par nos services en lien avec tous nos partenaires du territoire qui travaillent sur ce volet préventif avec des jeunes qui ont envie et qui participent aussi à ce séjour.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ajouterai que je demanderai dans un prochain Conseil à Benoît TSHISANGA dont c'est à la fois la délégation et le métier de nous expliquer tout cela. J'ai passé deux heures avec lui et il y a vraiment des choses qu'il faudrait qu'il nous dise à tous. Nous trouverons l'occasion d'organiser cela soit en Conseil soit dans une autre réunion mais je pense qu'il a un regard de terrain dans ses fonctions qu'il est important de connaître. Dernière chose : moi-même, j'ai donné des chiffres, 20 000, 450, 50, 400, en disant que les chiffres ne veulent rien dire. Mais, moi, si je sauve un jeune, je trouve que cela vaut le coup.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Il est vrai que cela nécessite des moyens.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est comme quand on n'arrive pas à empêcher des suicides. C'est comme sur la

santé mais, ça aussi, Valérie QUESNE nous en parlera à un autre moment. Dans ces politiques de santé, il faut aller davantage sur la santé mentale parce qu'il y a vraiment du désespoir partout et même si demain on a vacciné tout le monde et que le virus circule moins, il faudra deux ou trois ans pour sortir des deux ans que nous venons de vivre. Je peux vous dire que parmi les jeunes qui n'auront pas eu leur jeunesse, il y en a qui vont se rattraper et il y en a beaucoup qui vont plonger. Il faudra que cela soit aussi une priorité dans nos quartiers, dans nos politiques.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Pour compléter ce que vous dites M. le Maire, il est vrai que l'on peut penser que cela nécessite beaucoup de moyens mais comme je le dis toujours, cela coûtera beaucoup plus cher à la société dans quelques années si on ne met pas ces moyens-là maintenant sur la jeunesse parce qu'un jeune qui se retrouve demain en maison d'arrêt parce que nous n'avons pas mis les moyens nécessaires, je peux vous dire que c'est un coût beaucoup plus important pour la société que ce que l'on met maintenant.

Gérard CAUDRON, Maire

Il faudrait que l'État, l'Europe et le Monde de manière générale s'en rendent davantage compte. C'est toujours nous. Nous, nous le voyons, nous le faisons mais nous n'avons pas tous les moyens qu'il faudrait. Si l'État, quel qu'il soit, je ne parle pas de celui-là particulièrement, au lieu de toujours dire on travaille avec les élus locaux ? le faisait effectivement, nous n'en serions quelquefois pas là. Allez, ne pleurons pas sur notre sort, nous essayons de faire le boulot.

Cette délibération est votée à l'unanimité ? Il n'y a pas de problème.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Maintenant, c'est Chantal pour une subvention d'investissement au profit de LARC ensemble suivi d'une convention.

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Il y a d'abord Rémuzat, non ? Il y a le séjour vacances familles à Rémuzat.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah oui, oui. C'est parce que l'on me met des agrafes mais pas toujours au bon endroit...

XIX. TARIFS DES SEJOURS VACANCES FAMILLES 2021

Gérard CAUDRON, Maire

Non là, les agrafes étaient au bon endroit ; c'est moi qui ai passé. Là aussi, nous

faisons un séjour dans la Drôme avec une tarification. Vas-y.

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Il s'agit du séjour vacances familles organisé à la ferme de la Donne à Rémuzat au même endroit que va se dérouler le séjour de rupture dont Farid OUKAID vient de parler. C'est organisé par la Maison des Genêts. L'objet de la délibération est d'adopter les critères sociaux et de fixer la participation des familles.

Les critères sociaux : il s'agit de personnes qui doivent provenir des quartiers politiques de la ville. Juste une précision par rapport à la remarque qui a été faite précédemment : oui, il y a dans les quartiers politique de la ville des familles en grande difficulté. Néanmoins, il faut tout de même savoir que 60 % des familles en difficulté sont hors quartiers politique de la ville. Il faut aussi l'entendre et ne pas se fixer absolument sur les quartiers politique de la ville mais ouvrir aux autres quartiers. Là, en l'occurrence, on est sur le quartier Résidence qui est quartier politique de la ville.

Ce séjour vacances familles concernera six familles soit 24 personnes en tout. Pour ce séjour du 7 au 16 juillet, six familles ont été identifiées dont cinq sont monoparentales (femmes seules avec enfants). Il s'agit de personnes orientées par les travailleurs sociaux mais également des familles qui fréquentent la Maison des Genêts, qui participent aussi à des actions comme « Rouler pour l'emploi ». Il s'agit d'une action qui a été développée par l'État pour faire passer le permis de conduire. Il s'agit de familles qui ont été repérées par ce biais. Il s'agit aussi de familles qui peuvent faire partie du dispositif de réussite éducative. Cela peut faire beaucoup et peu à la fois. Cependant, ce sont déjà six familles et leurs enfants qui pourront partir en vacances pour une première ou une seconde fois.

L'objet de ces vacances familles est qu'elles puissent prendre du temps de vacances. Elles en ont également besoin suite à cette pandémie même si tous les ans, c'est un besoin. Elles pourront être hors de chez elles, découvrir un site très beau. Je fais partie de ceux qui ont déjà pu voir le site de la Drôme et il est effectivement magnifique. Ça change du quartier de la Résidence. Ceci dit, le quartier de la Résidence est beau aussi. Le but est de mettre des aspects d'autonomie, du lien social, de la sociabilité. Tous ces éléments sont travaillés en amont, pendant et après le séjour.

Pour cela, il y a une tarification. Vous l'avez au bas de la page 69. À savoir que le coût d'un séjour pour une personne est de 741 €. La tarification proposée va de la tranche 1 à 7, en sachant que les familles sont bien souvent dans la tranche 1 ou 2 et exceptionnellement dans la 3. Pour une famille de deux adultes et deux enfants ou un adulte et trois enfants, le séjour revient à 105 € au minimum ou 141 € au maximum si on va jusqu'à la tranche 3.

Il y a également une part d'autofinancement. Des actions sont menées. Une première l'a été la semaine dernière. Un couscous a été préparé par les familles et vendu à qui voulait. Des repas vont également être préparés et pourront être achetés pour 10 €. Ce sera un poulet basquaise. Je crois que c'est prévu à la fin du mois. Au

mois de juin, si tout va bien, un barbecue sera organisé au niveau de la Maison des Genêts...

Gérard CAUDRON, Maire

Bien.

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Voilà pour ce séjour.

Rire des élus.

Gérard CAUDRON, Maire

Non mais j'ai vu que tu avais 10 délibérations... Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Pas d'opposition. Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais rajouter tout de même parce qu'il y a tous les autres : il y a des gens qui ne sont pas dans les plus pauvres et il y en a qui ne savent pas quoi faire le week-end. Dans nos politiques, nous allons développer à partir du « Revivre Enfin » un tourisme de proximité, pour avoir les moyens à bas coût d'aller au Musée des Moulins, à Asnapio, faire un circuit soit avec des chevaux Bonvarlet soit avec des minibus pour que les gens, le dimanche, en famille, puissent aller quelque part dans la ville. Cela aura aussi un coût, moindre qu'à l'extérieur, mais il y a aussi beaucoup de familles qui auraient besoin de cela.

XX. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL LARC ENSEMBLE

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Nous allons avoir une série de subventions d'investissement pour les centres sociaux. La première subvention d'investissement concerne le centre social LARC ensemble. Il s'agit d'une subvention à hauteur de 50 900 € qui correspond à un tiers du montant total des travaux et cela concerne le multi-accueil qui comptera 14 places.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL CENTRE-VILLE

Gérard CAUDRON, Maire

Nous en avons une aussi pour le Centre-Ville où nous venons de faire un beau centre. Qu'est-ce qui leur manque encore ?

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Là, c'est pour le mobilier et des travaux à la Basoche.

Gérard CAUDRON, Maire

Qui en a besoin.

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Il y a eu un premier versement. Là, il s'agit du solde à hauteur de 30 648 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII.SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL COCTEAU

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Là pareil, il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 8 756 €. Il y a eu un premier versement effectué en 2020. Là, il s'agit du solde. Cela concerne l'achat de matériel informatique et le changement de mobilier pour le lieu d'accueil de loisirs de proximité et le lieu d'accueil parents enfants.

Gérard CAUDRON, Maire

Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Il s'agit des subventions pour les associations Louise Michel et Résidence plus. Nous

avons déjà voté un premier acompte pour Louise Michel. Là, il s'agit du solde à hauteur de 47 116 €. Au départ, c'était 86 116 €. Pour l'association Résidence plus, il s'agit de 54 750 €.

Pour information, Louise Michel, c'est quatre logements d'urgence et Résidence plus, deux. Il y a également 12 logements d'urgence au CCAS. Actuellement, 18 ménages sont dans ces logements d'urgence et il y a une liste d'attente.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, parce que la pauvreté, ça ne s'arrange pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Claire MAIRIE. Chantal, c'est fini ?

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Oui, oui.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Chantal.

XXIV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Claire MAIRIE, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une délibération concernant quatre subventions pour un montant total de 82 500 €.

Il y a une première subvention de 500 € pour ATTAC. Il s'agit d'une association qui organise différentes conférences, ciné-débats, théâtre-débats sur différents thèmes comme démocratie, écologie, économie.

La deuxième subvention concerne le Comptoir des solidarités pour une somme de 50 000 €. Il s'agit ici d'une association qui met en œuvre l'action qui a été portée initialement par le centre social du centre-ville et qui est orientée sur deux axes : le premier est le développement d'une ressourcerie qui se situe au parc d'activités de la Plaine qui emploie trois personnes en PEC (Parcours emploi compétences) et qui a une demande d'agrément en chantier insertion. Le deuxième axe, c'est la coordination du projet territoire zéro chômeur longue durée en lien avec d'autres partenaires de la Ville.

La troisième subvention de 20 000 € concerne l'ABEJ solidarité pour son activité de

ressourcerie. Cette activité existe depuis 2017 mais elle était située sur deux sites différents avec un dépôt au Triolo et une vente dans un local hors de Villeneuve d'Ascq. Depuis 2020, les deux sites ont déménagé au niveau de la Maillerie. L'activité ressourcerie emploie deux salariés à temps plein et 14 personnes en contrat insertion par l'activité économique et fait également appel au bénévolat.

La quatrième subvention concerne l'association Graines de bon sens pour une somme de 12 000 €. Il s'agit d'une association qui a été créée en 2020 à l'initiative de Frédéric MÉGNIEN qui est propriétaire du restaurant les Jardins de l'Hamadryade. Dans un premier temps, le restaurant s'est transformé en entreprise d'insertion puis l'association Graines de bon sens a été créée afin de mettre en place des ateliers chantiers d'insertion. Ils ont eu leur agrément au niveau de la DIRECCTE. Un service traiteur a été mis en place et des actions solidaires ont également été menées comme des bocaux pour Noël ou un frigo solidaire dans une résidence étudiante de Villeneuve d'Ascq. La construction d'un atelier textile est également prévue en 2021. Enfin, ces différentes activités se font en lien avec la Maison du bien-être qui a été nouvellement créée sur le même site. Elle regroupe des praticiens en réflexologie, sophrologie et différentes spécialités qui pourront accompagner bénévolement les personnes qui sont en insertion dans les ateliers chantiers d'insertion.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV. SOUTIEN DE LA VILLE AU COMMERCE DE PROXIMITÉ ; EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit de l'exonération dont nous avons déjà parlé.

Lionel BAPTISTE, Adjoint au Maire

Oui, M. le Maire. Nous vous proposons ici d'exonérer les restaurateurs et les cafetiers, parfois les deux à la fois, jusqu'à la fin de l'année sur l'occupation du domaine public pour l'installation de terrasses. Bien évidemment, la Ville accompagne et accompagnera autant que faire se peut l'étude de faisabilité pour les terrasses dites éphémères. Je veux ici saluer tout le travail de la Ville parce que le service vie économique a été très sollicité. Je les en remercie vraiment très sincèrement. Cela a été difficile et cela continue de l'être parce qu'il faut faire face tous les jours ; je dis bien tous les jours. Sans les services, il serait difficile d'avancer.

Je veux également rappeler que le soutien que nous avons voté en octobre de l'année passée d'une subvention directe de 250 000 €, à savoir 1 000 € percevables directement par chaque commerçant ayant été fermé ou ayant eu une grosse perte d'activité, a été reçu et vécu par les commerçants comme un geste vraiment très fort. Ceux qui ont contacté soit M. le Maire soit moi ou les services ont eu l'occasion de nous remercier très sincèrement. C'est important de le redire parce que nous passons parfois des subventions très rapidement mais, en ces temps difficiles pour les commerçants de proximité notamment, c'est particulièrement sensible. Il faut le dire et le redire.

Je veux aussi saluer le travail de communication qu'a fait et que continue de faire la Ville depuis le début de la crise sanitaire ; un travail sans cesse remis en cause par les changements de calendrier. Je vais également rappeler que le soutien plus fort que jamais accordé aujourd'hui aux commerçants par la Ville ne date pas d'hier puisque dès avant la crise sanitaire, entre 2017 et 2020, nous avons doublé la subvention à la Fédération villeneuvoise du commerce. Celle-ci a également démontré, si cela était encore utile, toute son importance dans la relation aux commerçants et dans son lien quotidien avec la Ville.

J'ai un petit peu débordé du cadre de la délibération mais il me semblait important de refaire une petite mise en perspective.

Gérard CAUDRON, Maire

Tout à fait. Je suis très satisfait de cette collaboration avec les représentants des commerçants. Ils le font en plus avec gentillesse et reconnaissance, ce qui n'est pas toujours le cas de tous ceux que nous aidons.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. AFFECTATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2021 – JARDINS FAMILIAUX

Nelly BOYAVAL, Adjointe au Maire

Bonsoir à tout le monde. Il s'agit de l'affectation de crédits d'investissement. Un crédit de 33 684 € a été inscrit au budget primitif 2021. Nous proposons d'affecter à l'Association des jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq la subvention de 3 000 € pour qu'elle continue d'investir dans les groupes de jardins. C'est, par exemple, pour la réparation de certains abris de jardin.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien Nelly. Des abstentions ? Oui, Madame.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

J'ai une intervention.

Gérard CAUDRON, Maire

Allez-y, allez-y.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Nous soutenons, comme la majorité, l'activité de l'Association des jardins familiaux. Par ailleurs, si je me souviens bien, il s'agit d'une des plus anciennes associations de Villeneuve d'Ascq. Elle a été créée en 1905, je crois. La délibération porte sur la subvention pour la rénovation des abris. Nous voterons pour cette délibération et nous avons une question qui porte sur le sujet de l'évolution des pratiques de jardinage. Nous voudrions savoir si l'association est accompagnée dans le but d'arrêter l'utilisation des pesticides, des fongicides.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous le faisons au mieux. André LAURENT, qui a eu la délégation, a failli se faire lyncher.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Comment ?

Gérard CAUDRON, Maire

Nous le faisons au mieux possible mais pas comme les « Khmers verts » ni l'Union soviétique. Nous essayons de convaincre.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

M. le Maire, quand j'entends les Khmers verts, je suis agacée parce que j'ai besoin de respect.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est fait pour.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Oui mais j'ai aussi besoin de dire...

Gérard CAUDRON, Maire

Le jour où je vous aurais agacée autant que vous m'agacez parfois, nous serons à égalité.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Non, nous n'allons pas faire la compétition. Comme nous, je pense que vous êtes attentifs au fait que les choses évoluent dans le bon sens. Je pense qu'il n'est pas

évident pour les jardiniers, lorsqu'ils ont de fortes habitudes, de passer à autre chose, de se saisir des opportunités. Pourtant, celles-ci peuvent être simples.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est ce que nous faisons.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Nous l'espérons.

Gérard CAUDRON, Maire

Yohan TISON va répondre.

Eva KOVACOVA, groupe ACCES

Nous aimerions savoir comment cela est fait dans un souci de bonne information.

Gérard CAUDRON, Maire

Yohan.

Yohan TISON, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Nous avons la même interrogation, la même ambition que vous là-dessus. Les choses doivent se mettre en place. J'ai l'honneur et le plaisir d'être moi-même bénéficiaire d'une parcelle de jardins familiaux bien avant d'être élu. Je connais d'autres jardins familiaux dans d'autres communes et j'ai été assez agréablement surpris de voir les pratiques qui étaient mises en place en tout cas sur celui d'Ascq et la mentalité des personnes présentes. Il ne s'agit absolument pas d'une histoire d'âge et d'habitudes des personnes. J'ai fait le tour des jardins familiaux. Ce sont toujours des histoires de sommes d'individus. Il y a certainement encore des jardins familiaux où il y aurait un gros effort de pédagogie à faire. Justement, nous comptons le faire. Les choses se font tout doucement. Cela se fait toujours par l'exemplarité des démarches. À Ascq, où je suis, je constate qu'en montrant l'exemple, il y a des effets boule de neige. Nous travaillons avec les services, les espaces verts notamment, pour essayer d'imaginer comment favoriser encore plus le recours, qui est déjà fort à Villeneuve d'Ascq, je trouve, à la réutilisation de nos déchets verts mis à disposition des jardiniers. C'est en cours de réflexion. Nous sommes en train de réfléchir sur le fait de mettre en place des ateliers ; c'est en discussion avec Nelly BOYAVAL. D'autant qu'avec les utilisateurs de jardins familiaux, le baratin ne marche pas. On peut écrire des choses sur des panneaux pédagogiques, on peut faire des choses mais il n'y a rien de mieux que l'exemple et de montrer que ce que l'on propose fonctionne et que c'est dans leur intérêt. Nous allons vraiment essayer de mettre en place cela. Cela va se faire doucement cette année peut-être sur deux ou trois jardins au démarrage. Nous allons voir comment cela va prendre. Mais bon, nous allons y arriver. Nul doute que nous allons y arriver.

Gérard CAUDRON, Maire

Moi, je crois. Même encore après tant d'expérience, j'ai encore confiance en l'homme à condition que l'on prenne en compte ces contraintes de temps ou autre. On parlait tout à l'heure de l'agriculture : si on veut refaire de l'Europe une source agricole qui a disparu, ce n'est pas du jour au lendemain qu'il faut tout interdire. Il faut raisonner, travailler. Il faut aussi comprendre que les gens ont besoin de vivre de leur travail et ce n'est pas si simple. Quand je vois la plupart d'entre nous qui avons la chance d'avoir un bout d'herbe à côté d'une maison, ça pousse, ce n'est pas simple. Chez moi, ce sont des pissenlits. Il n'y a plus qu'un peu d'herbe et beaucoup de pissenlits. C'est comme ça. Je pourrais le traiter mais je ne le fais pas. Je le laisse en champ de biodiversité. C'est sûr qu'on ne peut pas jouer au golf là-dessus. De toute façon, il n'a pas la taille.

C'est vrai que c'est plus facile aujourd'hui qu'il y a six ou sept ans. Il faut le temps que les gens intègrent parfaitement tout cela. Nelly les rencontre aussi. Il faut tout intégrer. Cependant, nous y allons. Nous avons cette obsession. Je le vois dans tous les contacts que nous avons avec les agriculteurs sur les futurs baux environnementaux à la mode villeneuvoise c'est-à-dire qu'est-ce que nous cultivons et comment, il y a 10 ou 15 ans nous n'y serions pas arrivés. Aujourd'hui, dès l'instant où ils se rendent compte que les gens ont envie d'acheter ça, sont prêts à payer un petit peu plus cher ou à gaspiller un petit peu moins pour rester dans le même montant de dépenses, on y arrive. Cependant, il faut aussi les écouter. Il ne faut pas que nous arrivions comme des citoyens qui arrivent à la campagne pour avoir la paix et qui font une pétition parce que les coqs chantent. C'est à nous à nous adapter. Nous ne sommes pas des donneurs de leçons. Nous devons arriver avec des propositions qui sont acceptables par ces interlocuteurs. Quand il n'y a pas la pandémie, allez à une assemblée générale des jardins familiaux, ils remplissent la salle Marianne avec 250 personnes, je peux vous dire que ça marche à la baguette. Mais, eux, c'est eux et nous, c'est nous. Nous, nous venons, nous sommes invités, nous témoignons, nous essayons mais nous respectons aussi. Si nous venons uniquement pour leur dire qu'ils se conduisent mal, d'abord ils ne nous inviteront plus, ils se fâcheront avec nous et ils ne feront rien. Il faut voir à chaque fois le calendrier et le juste équilibre.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. ACQUISITION PAR LA VILLE DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DE BABYLONE**Vincent BALEDET, Adjoint au Maire**

Bonsoir à tous. Merci M. le Maire. Il s'agit d'un bon exemple de ce que vous évoquiez tout à l'heure. C'est l'occasion pour la Ville de faire l'acquisition d'une parcelle qui était vouée à être vendue à un promoteur et dont nous avons eu connaissance lorsque nous avons reçu la déclaration d'intention d'aliéner. Il est proposé de faire

l'acquisition de cette parcelle d'environ 700 m² pour un montant qui était estimé à 150 000 €. Il s'agit d'une parcelle rue de Babylone qui est voisine avec la promenade urbaine et qui prend tout son sens si on l'assemble...

Gérard CAUDRON, Maire

Elle est non loin de l'école...

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Voilà, en face de l'école La Fontaine.

Gérard CAUDRON, Maire

Tout cela a un coût. Ce n'est pas rien comme somme. J'ai souvent dit que j'ai dû décider – puisque je suis le seul survivant de cette époque – entre garder les 100 ha du Héron, un million de mètres carrés, en agriculture c'est-à-dire qu'ils ne coûtent quasiment rien ou de les rendre constructibles à l'équivalent aujourd'hui de 500 € du mètre carré. Cinq cents millions d'euros et rien de l'autre côté ; comme dirait l'autre, « on tue pour moins que cela ». Ce n'est pas si simple à faire. C'est un vrai combat politique et il faut mettre les moyens. Il faut le décider. De plus, cela calmera les ardeurs d'autres. Sans compter les pressions que nous avons pu avoir. J'ai eu tout le monde : d'anciens Maires, des bétonneurs de toutes natures qui subventionnent des clubs et qui disent si c'est comme ça, nous ne subventionnerons plus. Voilà comment cela se passe au quotidien. Il ne faut pas avoir peur. « Même pas peur, comme dirait l'autre ! ».

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE L'ANNEE 2020

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération très formelle qui rappelle simplement les acquisitions, cessions ou échanges de fonciers au niveau de la Ville. Nous y retrouvons notamment le foncier qui permet de construire le groupe scolaire Nord, celui lié au projet du centre social du Centre-Ville, la parcelle de terrain dont nous avons fait l'acquisition pour le jardin partagé derrière la Maison des aînés ainsi qu'un certain nombre d'échanges de parcelles entre la MEL, la Ville et Partenord dans le cadre de l'opération boulevard Baudouin-IX sur l'ensemble des bâtiments construits notamment par Partenord.

Gérard CAUDRON, Maire

Quand nous avons eu la réunion à la MEL à laquelle tu participais, sur le terrain sur l'avenue du Pont-de-Bois...

Vincent BALEMENT, Adjoint au Maire

Au Poteau-Rose.

Gérard CAUDRON, Maire

À côté du Poteau-Rose et que nous leur avons dit que nous voulions racheter ce terrain... Je peux vous dire qu'à cet endroit-là, les promoteurs paieraient cher, donc nous allons le payer cher. Mais, nous allons le payer. Cela nous permettra d'avoir à cette lisière de l'université et du quartier du Pont-de-Bois à côté du Poteau-Rose d'autres formes d'agriculture citoyenne. Ce terrain-là, nous ne l'aurons pas gratis de la part de la Communauté. Merci.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

David DIARRA. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la coopération internationale.

David DIARRA, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

M. le Maire, merci mais je pense qu'il y a Monsieur LAURENT avant.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai oublié quelque chose ? Ah oui, il y a André LAURENT et Jean-Michel MOLLE. Ce n'est rien, pour une fois. David passe toujours le dernier. Allez, vas-y.

XXIX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

David DIARRA, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Merci. La Ville de Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans le cadre de sa politique de coopération internationale à soutenir les initiatives associatives répondant aux normes de développement durable : environnement, économie sociale, microcrédit, participation effective de la population à la lutte contre la pauvreté. Par leurs actions, ces associations participent à la volonté de la Ville d'informer et de sensibiliser les habitants de Villeneuve d'Ascq à la citoyenneté, à la solidarité, à l'aide humanitaire par des actions d'intérêt public local notamment lors du festival des solidarités en

novembre de chaque année.

Après instruction par les services référents des demandes déposées par les associations, les affectations ci-dessous, sont proposées à l'assemblée délibérante pour un total de 10 910 €.

- Artisanat Nord Benin : 250 € ;
- Dina Mada : 3 500 € ;
- EMI Sphère : 350 € ;
- Fana : 160 € ;
- Humanit'aide : 200 € ;
- Mères pour la paix : 4 200 € ;
- OMJC Kwanta/Guyane : 1 500 € ;
- Shakti Népal : 250 € ;
- Sud Développement : 500 €

Après avis de la commission n° 4, il vous est demandé d'approuver cette délibération.

Je terminerai en remerciant ma collègue Saliha KHATIR car, ensemble, nous avons travaillé en parfaite harmonie pour nos délégations qui ont des associations transversales à la Maison des droits de l'homme. Je vous remercie pour votre attention.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci David. Sur cette délibération, il y a des abstentions ? Il n'y a pas d'opposition ? Elle est donc adoptée. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX. AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2021 - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET JARDINIERS

André LAURENT, Adjoint au Maire

M. le Maire, je voudrais d'abord saluer la promotion de Samuel DRUON comme chef de service de l'éducation à l'environnement. Il aura bien du travail.

Au niveau des subventions de fonctionnement des associations :

- Connaître et protéger la nature : il s'agit de l'éducation à l'environnement proposée à des enfants par des animateurs bénévoles. Il s'agit d'enfants de

niveau grande maternelle et élémentaire.

Gérard CAUDRON, Maire

Ils existent depuis près de 40 ans à Villeneuve d'Ascq.

André LAURENT, Adjoint au Maire

Tout à fait.

- Le Rucher école est domicilié à la ferme du Héron. Il forme des apiculteurs. Il a éventuellement des projets d'agrandissement sur certains sites. À voir si cela se fera ;
- Les Amis de la nature travaillent sur des actions très spécifiques au niveau de la Ville et cherchent à monter un foyer d'hébergement pour ceux qui veulent se promener au niveau des monts de Flandre ;
- Association pour la promotion de la citoyenneté (APC). Vous parliez tout à l'heure de l'ancien jardin cultural en face du Palacium et vers le Poteau-Rose. Le montant de la subvention proposée fait justement partie des projets pour lesquels APC pourrait nous aider. Ce sont eux qui mettent en place, avec la validation de la Ville, des bacs dans lesquels on peut cultiver des légumes à partager et en libre distribution ;
- Le Coin de terre familial est une association qui crée du lien social sur Flers-Breucq et qui fait un formidable travail ;
- Les Jardiniers d'Ascq sont aussi dans l'éducation. Ils ont deux jardins : un situé sur le terrain de la maison Denis-Blanchette et un autre, le jardin Joseph, situé en face de la Poste d'Annappes où nous avons fait des travaux de clôture tout récemment ;

Gérard CAUDRON, Maire

C'est le long du chemin de l'An-II.

André LAURENT, Adjoint au Maire

C'est ça.

- Les Jardins familiaux de Villeneuve d'Ascq que vous connaissez ;
- Les Jardins populaires de Roubaix qui accueillent encore des jardiniers de Villeneuve d'Ascq. C'est pour cette raison que nous leur allouons encore une subvention de 100 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Il n'y a donc pas que la grande association des jardiniers dont nous parlions tout à l'heure, il y a aussi ces trois associations qui agissent aussi avec nous.

André LAURENT, Adjoint au Maire

Tout à fait. Pourquoi ai-je présenté cette délibération ? Nelly faisant partie de deux associations, elle ne pouvait pas le faire.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est la règle mais c'est elle qui a la délégation. Très bien. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Nelly BOYAVAL n'ayant participé ni au débat ni au vote.

XXXI. ADHESION AU SERVICE MISSION D'INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Cette délibération a pour but de vous autoriser, M. le Maire, à signer une convention permettant d'adhérer au service de missions d'intérim du centre de gestion. Les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. En clair, cela veut dire que lorsque nous sommes sur le point de recruter des agents, que des recrutements s'avèrent infructueux, que le fait de relancer un nouveau recrutement prenne du temps alors que le service est en tension, cela nous permet d'avoir recours rapidement à un agent répondant aux qualifications requises de manière, je le répète et le précise bien, temporaire. Il s'agit, bien sûr, d'un dispositif à utiliser en dernier recours et de manière très parcimonieuse.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXII. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2021**Annick VANNESTE, groupe MRC**

Il s'agit d'une délibération autorisant le versement de subventions à trois associations :

- Le Tremplin pour un montant de 33 439 € se décomposant en une subvention ordinaire à hauteur de 25 000 € et une subvention de 8 439 € dans le cadre du contrat ville notamment de l'action « APPArTES » consistant en une mise en situation professionnelle simulée des bénéficiaires dans un appartement et des jardins pédagogiques. La convention est jointe au projet ;
- ALEFPA : une subvention d'un montant de 6 000 € pour les actions menées aux Jardins de cocagne ;
- Maillage pour un montant de 6 300 € pour la reconduction de l'action « Parcours des possibles » consistant en un accompagnement favorisant la remobilisation sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Le tout pour un total de 45 739 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Annick VANNESTE, groupe MRC

Il s'agit d'une délibération autorisant le versement de subventions ordinaires à quatre associations :

- Secours populaire : 8 000 € ;
- Restaurants du Cœur : 7 000 € ;
- la Banque alimentaire : 1 500 € ;
- Agir contre le chômage : 300 €.

Pour un montant total de 16 800 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous apportons d'autres prestations aussi. Enfin, il n'est plus l'heure. De plus, s'ils ont besoin d'un coup de pouce en cours d'année, nous ne ferons jamais d'économie là-dessus. Nous nous débrouillerons. Nous ne faisons jamais d'économies. Nous avons vu pendant la pandémie tous ces bénévoles, tous ces militants aux portes des supermarchés. Ce n'était pas simple. De plus, les règles sanitaires compliquaient terriblement les tris. On ne pouvait plus amener des sachets tout faits et ils étaient toujours là. Chapeau.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIV. ESPACES DE VENTE DES STRUCTURES CULTURELLES MUNICIPALES – MISE A JOUR DES TARIFS DE VENTE 2021

Gérard CAUDRON, Maire

Dominique FURNE n'est pas là. Il s'agit des tarifs de vente. Comme vous le savez, dans certains lieux, il y a des boutiques. Les gens aiment bien s'acheter quelque chose. Il s'agit de tarifs proposés par ceux qui gèrent ces différentes structures que nous avons là. Il s'agit de petits souvenirs. On aime bien, lorsque l'on repart de quelque part. Il y a des boutiques dans tous les équipements. Entre parenthèses, il y a un beau projet pour le Musée de Plein Air de construction d'une vraie entrée avec un restaurant extérieur au Musée, avec une salle pour rentrer et sortir et une boutique. Le problème, c'est qu'il se pose sur notre déchetterie puisque l'autre n'a pas pu être construite. J'ai donc conditionné, en rencontrant les responsables de la MEL, le fait qu'ils nous trouvent un autre terrain et qu'ils nous l'aménagent et nous leur vendrons notre terrain pour pouvoir construire. Cela serait utile. Il est vrai qu'actuellement, l'entrée est un petit peu confidentielle.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU JUMELAGE

Patrice CARLIER, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Bonsoir. Cette délibération concerne deux subventions à destination de deux associations engagées avec nos villes jumelées pour un budget de 1 300 €. La subvention concerne l'Association pour l'amitié entre Villeneuve d'Ascq et Leverkusen pour un montant de 900 €. La seconde subvention concerne l'Association franco-roumaine Villeneuve d'Ascq et plus particulièrement le jumelage avec la ville de Lasi pour un montant de 400 €. Je rappelle qu'en février, nous avons célébré sur le site de la Ville l'anniversaire des 15 ans de ce jumelage.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien Patrice. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION AIAVM ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA MEDIATION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Benoît TSHISANGA, groupe Génération.s

Merci M. le Maire. Chers collègues, il s'agit d'un crédit annuel de 11 768 € destiné à l'Association d'aide aux victimes dans le cadre de ses prestations au point d'accès au droit. Pour mémoire, il s'agit d'une association qui tient des permanences le mercredi de 9 heures à 12 heures. En complément de ces permanences juridiques d'aide aux victimes, elle organise un accompagnement psychologique des personnes qui sont suivies. Il s'agit d'une reconduction. Ils avaient perçu exactement la même somme l'année dernière.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVII. SECONDE AFFECTATION DE CREDITS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Saliha KHATIR, groupe Génération.s

Bonsoir M. le Maire. Bonsoir chers collègues. La délibération vous propose d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000 € à l'association William Penn. Il s'agit d'une association qui accompagne les populations roms en très grande précarité notamment pour l'accès à l'eau potable.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2021 – DEPLACEMENTS DOUX

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit là d'une subvention de 10 000 € à l'ADAV, l'association Droit au vélo.

Nathalie PICQUOT, groupe Génération.s

Voilà, c'est ça. Bonsoir à tous. Cette délibération vise à octroyer une subvention à l'association Droit au vélo largement reconnue et partenaire important de la Ville dans le domaine de la mobilité. De nombreux membres de ce Conseil y sont, par ailleurs, adhérents. Le montant de la subvention est en hausse, preuve de la volonté de la Ville d'accompagner le formidable engouement pour le vélo depuis 2019. Le vélo, ça rend heureux et cela commence à se savoir ; tant mieux. Cette subvention est liée à plusieurs engagements de l'association :

- un accompagnement des projets d'aménagement des espaces publics avec la remontée des difficultés rencontrées par les usagers et l'apport de l'expertise de ses membres ;
- la participation à la mise en place d'actions de promotion et d'animation autour du vélo ;
- des sorties vélos pour tous qui permettent de découvrir de nouveaux chemins mais aussi d'avoir des conseils sur le positionnement sur la route, sur l'équipement, le comportement, etc. ;
- des séances de marquage de vélos ;
- un accompagnement de nos projets auprès de nos écoles avec des cycles d'apprentissage qui se déclinent en une séance théorique avec le Code de la route, une explication sur l'équipement, etc., deux séances de maniabilité et une sortie en milieu ouvert.

L'ADAV nous accompagne également dans l'établissement des plans de déplacement des établissements scolaires et dans les projets de sécurisation des abords d'écoles. C'est pourquoi il vous est proposé aujourd'hui d'accorder une subvention de 10 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui et c'est vraiment une association sérieuse, de bon sens, et qui n'est pas intégriste. Elle prend justement en compte les difficultés. Le problème n'est pas de

faire le truc idéal mais de réduire tout ce qui empêche l'idéal. Ce n'est pas simple compte tenu de toutes les autres réglementations. Mais bon, il est vrai qu'il faut s'engouffrer là car nous voyons bien que dans nos villes – je pense que cela va durer –, il y a tout de même beaucoup plus de vélos qu'avant. Il faudrait peut-être aussi faire des cours, pour les gens qui n'en ont pas suivi pendant un an, de Code de la route aux utilisateurs du vélo car il y a des moments où ils prennent de gros risques.

Sur cette délibération, pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIX. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai encore deux choses : d'une part, la présentation des décisions prises en vertu de... Il n'y a pas de question ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai la réponse à une question posée par Violette SALANON. Je vais vous la lire. Je n'aime pas les lectures car ce sont mes « technos » qui ont rédigé tout cela.

« L'application smartphone de la Ville Ici VA permet aux Villeneuvois et Villeneuvoises de signaler des dysfonctionnements dans l'espace public dans le cadre de vie, dans les quartiers, sur différentes thématiques, d'y associer une photo, une localisation précise et un commentaire. Cette application est un bon outil de veille sur l'espace public et d'échange avec les Villeneuvois et les Villeneuvoises. À ce jour, néanmoins, nous avons pu constater que lorsqu'un signalement est effectué, le citoyen reçoit un mail confirmant l'enregistrement de sa demande, indiquant le service concerné, la date, l'heure et la référence. Cependant l'utilisateur ne dispose pas dans le temps à venir d'information sur la prise en compte véritable de sa demande enregistrée lui indiquant que l'intervention a été effectuée ou le sera dans les meilleurs délais. Y a-t-il des évolutions envisagées sur cette application de relation aux usagers ? Si oui, quelles sont-elles ? Peut-on avoir quelques éléments de bilan de l'utilisation de cette application sur les différentes thématiques qui ont permis des interventions de la Ville ou la transmission aux partenaires idoines ? ».

Éléments de réponse préparés par mes chers services adorés car je n'écrirai jamais comme cela :

« Pour être précis et concret, il convient tout d'abord de rappeler que l'application smartphone de la Ville ne se limite pas à Ici VA. Elle permet à ses plus de 3 200 utilisateurs d'accéder à l'agenda des manifestations open agenda en lien avec la

MEL ouvert à tous les acteurs du territoire, de retrouver les informations et actualités pratiques (exemple : ouverture des inscriptions pour les centres), de recevoir des notifications en fonction des abonnements aux domaines d'intérêt du citoyen. Effectivement, l'application donne également la possibilité de signaler à Ici VA différentes choses. Cette possibilité est également offerte aux citoyens de signaler à Ici VA sur le site de la Ville par mail IciVA@villeneuve-d'ascq.fr, par téléphone ou directement en mairie. Cela ne se limite pas à l'application dont je viens de parler.

L'outil de gestion de la relation au citoyen, qui a pour appellation Ici VA, est en cours d'évolution pour permettre aux citoyens d'effectuer davantage de démarches en ligne. La première démarche opérationnelle a été la prise de rendez-vous pour les passeports et les cartes d'identité. ». Enfin, il ne faut pas tout réduire à l'ordinateur. La dimension humaine est importante. Je le dis car on écarte des gens aussi.

« Concernant le suivi des signalements, il faut savoir que ce sont près de 4 000 demandes qui sont traitées chaque année : 4 183 en 2018, 3 901 en 2019, 3 884 en 2020. Les signalements sont affectés aux services référents. En 2020, année particulière, les principaux domaines concernés étaient : propreté et voirie (1 399) ; police municipale (461) ; sécurité et hygiène publique (350) ; patrimoine arboré (229) ; ressources humaines (236) ; état civil-élections (234) ; éclairage public (153) ; droit des sols et permis de construire (114). Toutes les demandes sont prises en compte et traitées dans les meilleurs délais. ». Ça, c'est très techno. C'est comme pour le canon : combien de temps faut-il pour qu'il refroidisse ? Le temps qu'il faut. « Le message que reçoit le citoyen pourra être mis à jour dans le cadre de l'évolution en cours – c'est en cours de travail et de préparation – pour indiquer que soit l'intervention nécessaire sera réalisée dès que possible – il faut éviter le dès que possible – en fonction de nos moyens, soit les services municipaux reprendront contact avec le citoyen pour approfondir sa demande – c'est souvent quand même très nécessaire – soit que la demande sera transmise à l'organisme ou à la collectivité dont dépend la solution éventuelle au problème soulevé. ». Car il y a dans les demandes des choses sur lesquelles nous n'avons vraiment aucune autorité et il faut transmettre. Nous le faisons et nous intervenons auprès de.

Voilà la réponse à la question qui sera distribuée à tous les élus du Conseil.

Je crois que nous sommes arrivés au bout. Il est 22 h 30. Merci. Bonne continuation.

La séance est levée à 22 heures 31.